



N°500 ISSN 0751-5839
9 juillet 1999
L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE
CLASSIQUE
MODERNE
TECHNIQUE
SNES (FSU) SYNDICAT NATIONAL DES
ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE

PROGRAMMES

Les profs court-circuités

MOUVEMENT 99

Heureusement nous étions là !

Une
prérentée
syndicale



La nouvelle
direction
du S.n.e.s.

XXI^e SIÈCLE (extraits)
Y. P., Saint-Etienne (42)

Une luxueuse petite revue de 48 pages, intégralement sur papier glacé, tirée à 1 250 000 exemplaires, six fois par an. Premier choc d'expérience, l'impression et le routage d'un 30 pages de cette qualité coûtaient 6 F pièce il y a deux ans. Rapide calcul, ça doit tourner autour de 100 millions sur l'année. Pas de sous pour les remplacements, pour les recrutements, pour la titularisation des quelque 140 000 précaires, pas de sous pour les gosses. Mais pour la pub du ministre, oui.

Adressé à tous les personnels de l'Education nationale, par le ministre, à leur domicile personnel. Il nous agresse dans les médias, dans nos conditions de travail, dans nos salaires pour beaucoup d'entre nous, dans la pédagogie pas mal. Et maintenant à la maison.

Quant à l'utilisation des adresses personnelles, c'est franchement limite. Même si une petite note précise qu'on peut demander à ne pas le recevoir. A condition d'écrire à ses frais au ministre. En attendant, une société privée se voit remettre ce qui doit être le plus gros fichier d'adresses personnelles de toute la fonction publique, sans que les intéressés aient été même informés. Au moins, le service public aura-t-il fourni un joli marché à quelques intérêts privés. [...]

**HISTOIRE-
GÉOGRAPHIE :
SUJETS DU BAC**

L. Le B.
**Lycée Charles-de-Gaulle
Rosny-sous-Bois (93)**

Si l'on en croit la grogne prolongée des correcteurs de la région pari-

sienne réunis par l'inspection pour harmoniser les corrections, force est de constater, qu'une nouvelle fois, les sujets prennent peu en compte la réalité de l'enseignement. On peut se demander si ce n'est pas fait exprès.

Voici quelques remarques :
 1. Trois sujets sur cinq concernent de nouveaux chapitres du programme : modèle américain, Allemagne, Chine-Inde. Il y a volonté de considérer que dès la première année, et quelle que soit la série, les élèves de Terminale doivent avoir bouclé le programme et acquis les méthodes. Ce parti pris est irréaliste et élitiste, il ne tient pas compte des craintes souvent exprimées par les enseignants. Choisir le croquis comme deuxième partie participe de la même logique.

2. L'année montre, faut-il s'en étonner, que le programme est infaisable. Les inspecteurs prétendent que non, il suffirait de « faire des choix ». Combien d'enseignants ont bouclé la troisième partie du programme de géographie ?

3. Les intitulés de certains sujets posent problème :
 - le modèle américain renvoie à plusieurs chapitres : civilisation occidentale, valeurs et institutions, relations internationales, aspects économiques et sociaux... Les élèves ont-ils les capacités d'organiser leurs connaissances ? Le sujet me semble intéressant mais trop difficile ;
 - la politique étrangère de la France. Le sujet réalise le tour de force d'évacuer la question coloniale ! Faut-il que les enseignants reprennent la thèse des « événements d'Algérie », simple opération de maintien de l'ordre ? La recherche du consensus idéologique

aboutit à une dénaturation de l'histoire (où est la dimension civique et critique de notre enseignement ?). Et que dire sur la période récente, pauvre troisième partie chronologique ! Heureusement que la chronologie nous signale l'exceptionnel sommet de la francophonie dont chacun connaît l'ordre du jour !

- les foyers de la puissance économique allemande. Alors que les instructions insistent, avec raison, sur les notions d'aménagements, de dynamiques, de contraintes, voici un sujet très statique qui fournit peu de sens. Faudra-t-il apprendre par cœur certaines cartes ?

4. L'étude de document. Le sujet est classique, mais comment peut-on tolérer qu'un document en couleur soit imprimé en noir et blanc. La couleur, notamment tricolore, est indispensable au sens. Là encore le document, outil essentiel de notre enseignement, n'est pas respecté (comment s'appelle cette pratique ?) Si le coût de l'impression est trop élevé, il faut changer de document. Sans doute est-il urgent que les collègues fassent connaître leur avis.

**L'ORGANE
DE L'ÉGALITÉ**
**Les professeurs
des collèges
des Explorateurs,
de la Justice,
du Moulin-à-vent,
Cergy-Pontoise (95)**

L'année se termine, les dotations horaires se profilent... insuffisantes. Tout au long de cette année scolaire nous avons essayé de lutter contre la violence, l'absentéisme, l'échec scolaire et nous avons fini par faire une grève afin que les besoins

de nos établissements soient reconnus : une grève qui pèse lourd dans nos budgets.

Mais surtout, sur nos derniers bulletins de salaire, amputés de une à sept journées de grève selon les cas, apparaît la mention : « Absence non rémunérée ». Nous aurions apprécié que, soucieux de préserver la Liberté (notre engagement nous appartient), l'Égalité (à travail égal, salaire égal), la Fraternité (nous appartenons à la même institution), soit portée la mention « Présence non rémunérée », plus proche de la vérité, chaque gréviste ayant été présent à des réunions de travail et de concertation. C'est pourquoi nous souhaitons informer les familles de cet état de fait afin qu'elles puissent prendre la mesure de notre engagement. Nous demandons donc, unanimement, à ce que les sommes prélevées soient reversées à nos établissements.

« Entendons-nous sur l'égalité ; car si la liberté est le sommet, l'égalité est la base. L'égalité, citoyens, ce n'est pas toute la végétation à niveau, une société de grands brins d'herbe et de petits chènes : un voisinage de jalousies s'entrechâtrant ; c'est, civilement, toutes les aptitudes ayant la même ouverture ; politiquement tous les votes ayant le même poids ; religieusement toutes les consciences ayant le même droit. L'égalité a un organe : l'instruction gratuite et obligatoire (...). » Non, cette tirade n'émane pas de l'imagination de professeurs déçus, elle fut écrite par Victor Hugo, il y a plus de cent trente ans dans les Misérables... [...]

DROIT SYNDICAL
**S1 clg J.-Ph.-Rameau,
Dijon (21)**

Le 2 juin 1999, le principal du collège J.-Ph.-Rameau à Dijon (21), s'est permis d'ouvrir les casters de tous les professeurs et d'en retirer la note d'information diffusée par les participants à une réunion syndicale s'étant déroulée la veille.

Dans une lettre au représentant syndical, il reconnaît cette « indécence » et tente de la justifier. Cet abus de pouvoir fait suite à toute une série d'actes de plus en plus difficilement supportables par les collègues.

Le texte de protestation ci-dessous, adressé au principal, a été signé par une forte majorité d'enseignants du collège.

Par ce courrier, nous, enseignants du collège Jean-Philippe-Rameau, à Dijon, tenons à vous informer des dysfonctionnements suivants :

- le mardi 1^{er} juin 1999, les professeurs présents à la réunion syndicale ouverte à tous, ont rédigé collectivement une note d'information distribuée aussitôt dans les casiers de leurs collègues ;
 - le mercredi 2 juin, cette information avait disparu de chaque casier et dans une lettre adressée au représentant syndical, le principal reconnaissait avoir intercepté ce courrier personnel, censure qu'il justifiait par deux réserves sur la forme de la note. Nous dénonçons ici cet abus de pouvoir et demandons qu'enfin, dans cet établissement, l'autorisation d'un seul cesse de régner. Par ailleurs, les sections syndicales de l'établissement ont informé de ces faits toutes les organisations syndicales du département et de l'académie, ainsi que l'inspection académique et le rectorat.

CONSEIL NATIONAL

Rendez-vous dès la prérentrée **4**

H.S.

Un recul enfin concrétisé **7**

PROGRAMMES AU C.S.E.

Une réflexion confisquée **8**

MOUVEMENT 99

Premier bilan **10**

SNES

La nouvelle direction **12**

ENTRETIEN

Jean Rosmorduc **16**

CATÉGORIES

18

NOTRE MÉTIER

19

DOC'NOTES

22

Une prérentrée syndicale

Nous terminons l'année scolaire avec son rituel des examens. Plus de 600 000 jeunes ont passé le bac, plusieurs dizaines de milliers le B.t.s. et les élèves de Troisième en ont fini avec le brevet des collèges. Des dizaines de milliers d'enseignants viennent de terminer la correction des copies et font passer en ce moment les oraux de rattrapage. Tout s'est à peu près bien passé, la quasi-totalité des collègues convoqués à temps par l'administration étaient à leur poste pour accomplir une tâche qui relève de leur mission. Il aura fallu un dysfonctionnement en région parisienne, sur une épreuve orale du bac technologique, pour que se développe à nouveau une campagne nuisible sur l'absentéisme des enseignants. Nous demandons communication de toutes les pièces du dossier sur cette affaire, les collègues nous envoyant copie des convocations arrivées après l'épreuve. Il eut été bien que le ministre se livre à une vérification scrupuleuse pour savoir se qui s'est passé avant de mettre en cause, une fois de plus, notre conscience professionnelle.

Au pas de charge, le Conseil supérieur de l'éducation a pris connaissance de nouveaux programmes pour la rentrée et pour l'an 2000 et sa séance se prolonge le 12 juillet. Le ministère dénie le droit aux professeurs de donner leur avis sur ce qu'il faut enseigner, avec l'accord de la F.e.n., du S.e. et du S.g.e.n. Au cabinet du ministre, on explique que, consulter les enseignants c'est leur permettre de « marquer de leur conservatisme les programmes ». Eh bien, puisque ce droit élémentaire d'une profession est dénié, le S.n.e.s. va prendre l'initiative dès la rentrée de lancer des observatoires des programmes et des pratiques pédagogiques dont un des objectifs est de permettre à la profession de conduire un débat national et décentralisé, de se doter d'un lieu d'échange d'expériences et de débats.

Nous avons commencé à dresser un bilan du mouvement de 1999, bilan contrasté : il y a encore 32 000 collègues en situation d'instabilité, affectés sur zone, ne sachant toujours pas où ils atterrissent. Heureusement que nous étions là pour faire implanter des postes, définir des règles claires et aujourd'hui pour que les collègues sans affectation puissent reformuler des vœux.

Enfin, l'année se termine avec la mise en place d'une nouvelle direction du S.n.e.s., issue des élections auxquelles il vous a été possible de prendre part : une commission administrative et un bureau national renouvelés, un secrétariat général avec six secrétaires généraux pour une animation toujours plus collective du S.n.e.s. Une innovation qui surprendra parfois, que nous avons voulue pour mieux prendre en charge les aspirations et les problèmes nouveaux, dans une continuité qui permette d'intégrer de nouveaux collègues pour les relèves nécessaires. A tous bonnes vacances, pour un repos bien mérité, avant une prérentrée que nous voulons syndicale.

**Bernard Boisseau, François Labroille, Jean-Marie Maillard,
Denis Paget, Frédérique Rolet, Monique Vuailat**
Secrétaires généraux

Erratum

Une erreur s'est malheureusement glissée dans l'adresse et le numéro de téléphone d'ATTAC publiés en p. 15 de l'U.s. 499. Il fallait lire 9 bis, rue de Valence, tél. : 01 43 36 30 54.



L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré, SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél. standard : **01 40 63 29 00**.

- Directeur de la publication : Gérard Anthéaume. Tél. 01 42 80 91 04.
- Rédacteur en chef : Serge Chatelain.
- Collaborateurs permanents : Claudie Barles, Andrée Béhotéguy, Francis Guillout.
- Secrétariat de rédaction : Gabrièle Hübner.
- Service publicité : Catherine Pinchaux. Tél. : 01 40 63 29 80.
- Photocomposition et photogravure noire et couleur : CAG.
- Imprimerie : FAVA PRINT, Les Mureaux (78).
- C.P. N° 1578 D.73.
- Prix du numéro : 7,80 F • Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 168 F ; étranger : 263 F. 2) Autres, France : 242 F ; étranger : 335 F.
- Photo de couverture : Thierry Nectoux.
- Publicité : Télécom'one (24), Allin Services (24)
- Petites annonces (24).
- Pour s'informer et donner son avis :
 - Minitel : 3615 USTEL
 - E-Mail : Secgene@snes.edu
 - Internet : <http://www.snes.edu>



BAC : les profs accusés !

Le corps enseignant vient encore de subir une violente campagne de dénigrement de la part du ministère, orchestrée par les médias sur le thème : « Les profs sont des faibles. Leur absentéisme nuit au déroulement des épreuves du bac ».

Rappelons les faits : l'épreuve orale d'histoire-géographie du baccalauréat technologique aurait été perturbée dans la région parisienne mercredi 23 juin, en raison d'un grand nombre d'absences des enseignants chargés de faire passer cette épreuve. Si le S.n.e.s. a toujours considéré que la correction des épreuves d'examen et la participation aux jurys faisaient partie de la mission des enseignants, il tient cependant à faire remarquer que les dysfonctionnements relevés sont circonscrits, à la seule région parisienne gérée par le même centre d'examen et à un seul type d'épreuves pour lesquelles les enseignants compétents sont en nombre limité. Leurs raisons doivent donc en être recherchées plutôt du côté des spécificités de la région parisienne et des modes d'organisation de l'examen qui lui sont propres plutôt que du côté d'un hypothétique manque de conscience professionnelle. Plusieurs témoignages nous sont parvenus qui montrent que les collègues n'ont pas été convoqués à temps. Dans l'intérêt des lycéens comme du service public, le ministère serait bien avisé de trouver des solutions à ces problèmes plutôt que de se livrer de nouveau à des anathèmes contre les enseignants. La direction du S.n.e.s. cherche à faire la transparence en demandant une enquête au directeur du service des examens (S.i.e.c.), qu'elle rencontre le 7 juillet. On peut néanmoins s'étonner que, quelques jours après l'incident, notre ministre fasse une déclaration à la radio sur les bienfaits du contrôle continu. Coïncidence ou orchestration ? Curieuse façon d'encourager tous les examinateurs, qui travaillent jusqu'au 9 juillet et verront leurs vacances amputées d'une semaine en reprenant le 2 septembre.

Envoyez à l'U.s vos témoignages sur l'épreuve du 23 juin.

Dominique Giannotti

Le conseil national du S.n.e.s., réuni les 29 et 30 juin, a consacré l'essentiel de ses travaux à préparer une rentrée qui va se situer après deux années d'une politique ministérielle dont tous les observateurs s'accordent à dire qu'elle s'est d'abord caractérisée par son acharnement contre le second degré et plus particulièrement contre le S.n.e.s. Nous ne sommes, à l'évidence, pas sortis de ce conflit.



© TH. NECTOUX

Rendez-vous

Le premier souci du conseil national a été de faire le point le plus précis possible de la situation, sur ce que nous n'avons pas réussi à empêcher pour l'instant, mais aussi sur ce que l'action du S.n.e.s. et la mobilisation des personnels ont permis d'éviter par rapport aux intentions premières du ministre et sur ce que nous avons gagné. C'est à ce crible qu'ont été passés tous les grands dossiers : lycées, collèges, enseignements

technologiques, programmes, déconcentration du mouvement national, heures sup., précarité, service des remplaçants, hors-classes, etc. (cf. cette U.s. et les précédentes sur les différents dossiers).

Force est de constater que nous restons confrontés à une politique ministérielle dont la logique profonde est de s'inscrire durablement dans la perspective gouvernementale de limitation des dépenses



La F.s.u. reçue à la Fonction publique

La F.s.u. a été reçue le 23 juin par le ministre de la Fonction publique et lui a présenté ses principales demandes sur la réduction du temps de travail, l'emploi public et la résorption de la précarité, les prochaines négociations salariales, l'avenir des retraites et la reconnaissance de la représentativité de la F.s.u.

L'aspect le plus positif de la rencontre a été l'engagement d'Emile Zuccarelli d'ouvrir une concertation en septembre sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique. De nouvelles discussions sur la précarité devraient également avoir lieu. Cependant l'impasse continue d'être faite sur les créations d'emplois et les risques du développement d'une annualisation des services demeurent. Sur les retraites, le ministre a confirmé que des discussions sont prévues mais sans pouvoir en préciser pour l'instant les modalités.

dès la préretraite

publiques et dans le gel de l'emploi public.

Ce sont ces choix que l'on retrouve d'ailleurs sur un plan plus général. Le cadrage du budget 2000 reconduirait le budget 99 en francs constants. Des décisions importantes vont être prises dans les semaines et les mois qui viennent, y compris pour les retraites avec les suites au rapport Charpin annoncées par le Premier ministre. La politique budgétaire, les modalités

de la réduction du temps de travail avec la seconde loi sur les 35 heures, l'avenir des retraites constituent des enjeux essentiels pour tout le mouvement syndical. Dans la fonction publique, le gouvernement vient d'annoncer enfin l'ouverture d'une concertation sur la réduction du temps de travail, tout en évoquant la question de la résorption de la précarité, mais sans vouloir en tirer toutes les conséquences sur le plan de l'emploi.

Dans un tel contexte, le conseil national du S.n.e.s. a confirmé les orientations du congrès de Lille : il s'agit toujours d'imposer une nouvelle politique de l'éducation. Et, pour y parvenir, **il n'y a pas d'autre voie que de convaincre bien au-delà des enseignants du second degré tous ceux qui sont concernés par la formation et l'éducation des jeunes, en commençant par les parents d'élèves.** C'est dans cette

perspective, qui est aussi celle de la F.s.u., que le conseil national a décidé pour la période de rentrée d'un *dispositif d'action* qui porte à la fois sur ce que nous contestons et ce que nous proposons : **1. La préretraite, dont le S.n.e.s. demande qu'elle se tienne sur une seule journée, doit être l'occasion de tenir des A.g. de personnels, d'abord dans les établissements eux-mêmes, mais aussi dans les locali-**

L'INFO TELLE QU'ELLE S'ÉCRIT

Dans le *Figaro Magazine* du 5 juin 1999, on pouvait lire sous la plume de Sylvie Pierre-Brossolette à propos de Claude Allègre : « ses camarades de jeu vont changer : son ennemie Monique Vucaillat s'en va – de guerre lasse ? – ce week-end, laissant la place à une nouvelle responsable du S.n.e.s., avec qui Allègre espère établir des rapports moins passionnels. Et au [sic] F.s.u., Michel Deschamps est également parti (...) Allègre veut croire que ce sera l'occasion d'être plus constructif. »

Le S.n.e.s. a envoyé à la journaliste la mise au point suivante :

« Nous ne doutons pas que, contrairement à Claude Allègre dont la réputation n'est plus à faire en matière d'à peu près et de contre-vérités, vous ayez des sources parfaitement vérifiées pour avancer de telles affirmations. En ce qui nous concerne, nous en sommes restés à l'état d'information suivant :

1. Contrairement aux ministres qui peuvent parfois occuper d'éminentes fonctions sans passer par les aléas d'une élection, les responsables syndicaux, ne doivent qu'au choix de leurs mandants leur arrivée ou leur départ, fussent-ils le week-end.

2. Monique Vucaillat est ainsi réélue secrétaire générale du S.n.e.s., la liste qu'elle conduisait ayant recueilli une large majorité aux élections qui viennent de se dérouler. Elle a, de surcroît, été élue secrétaire générale de la F.s.u. en avril dernier.

3. Quant aux 89 % d'enseignants ayant exprimé leur désaveu du ministre Allègre (cf. sondage Sofres 1999), ils sont, eux aussi, toujours là.

Dès lors, à quels « camarades de jeu qui vont changer » est-il donc fait allusion ?

Restant à votre disposition pour toute information sur notre organisation ou sur les problèmes éducatifs, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées. »

tés, secteurs ou départements. Il s'agit d'y débattre des revendications et des actions locales à mener, notamment pour exiger une aide individualisée qui ne soit pas assurée en H.s. et la baisse des effectifs, d'accueillir les nouveaux collègues, d'organiser des rassemblements de personnels mal nommés, et de préparer des réunions avec les parents d'élèves.

Au cours de ces A.g. seront soumises au débat la proposition d'avoir recours à une action nationale au premier trimestre et les modalités de cette action (grèves, manifestations, autres formes).

2. Participation aux réunions de parents d'élèves qui seront organisées dans cette période avec distribution d'un tract national et local, prise de parole pour faire état de la situation dans l'établissement et rechercher le soutien des parents d'élèves pour que les conditions d'une réussite de tous soient créées.

3. Pour les mal mutés, rassemblements académiques dans la première semaine de septembre débouchant sur un rassemblement national dans la troisième semaine de septembre et une activité permanente en direction des jeunes collègues : information, formation syndicale, collectifs de T.r.

4. Organisation d'un colloque national, en liaison avec les syndicats de la F.s.u. concernés, sur le thème « Formation initiale et continue. Quelles qualifications pour les personnels du second degré ? Quelle entrée dans le métier ? »

5. Colloque national pour le développement des langues vivantes les 20 et 21 novembre.

6. Création et mise en place d'un observatoire national et d'observatoires régionaux des programmes et des pratiques pédagogiques se fixant comme premier objectif de lancer la consultation sur les programmes de second cycle, que le ministre refuse d'organiser, et recueillir l'avis des collègues grâce à des échanges avec des universitaires et des forma-

Ce que nous cherchons à obtenir

1. Pour une réelle aide à la réussite des élèves en collège et en lycée, sans réduction de l'offre d'enseignement :

- par une prise en charge à l'année, en petits groupes, avec des heures inscrites dans les services et non distribuées en H.s. a fortiori s'il s'agit d'H.s.e. ;

- assurée par les professeurs dans la classe ; en collège le tutorat doit être assuré par des volontaires avec un temps inscrit dans leur service.

Les moyens actuellement consacrés aux heures de vie de classe doivent être maintenus et accrus ;

- organisée par le développement d'un travail en équipe avec un temps de concertation ;

- associant les enseignants documentalistes, les surveillants, les C.p.e., C.o.-psy, les infirmières et assistantes sociales dont le nombre doit être accru.

2. Pour des enseignements rigoureux, avec des classes moins chargées, et définis par des programmes nationaux soumis à consultation des personnels et donnés par des enseignants spécialisés, dont le droit à la formation continue doit être développé, dans le cadre d'horaires suffisants et non amputés comme c'est le cas dans certaines disciplines en lycée ou avec les

fourchettes en collège, avec une offre d'options élargie.

3. Pour le développement équilibré de la voie technologique complémentairement à ceux de la voie générale et de la voie professionnelle, pour la reconnaissance de la spécificité de ses contenus, de sa démarche et de ses débouchés.

4. Pour des personnels stabilisés et mutés sur postes fixes en établissement, ou affectés, sur la base du volontariat, sur zone de remplacement plus circonscrite géographiquement. L'auxiliaariat doit être résorbé par l'élargissement des processus de titularisation. La garantie de réemploi doit être étendue à tous les M.a. contractuels et vacataires ex-M.a.

5. Pour la réduction du temps de travail et la création des emplois budgétaires nécessaires par la transformation des H.s. en emplois.

Pour le maintien de la durée des congés. Pour l'augmentation du nombre de postes mis aux concours. Pour le respect du texte précisant qu'1 heure et non 2 peuvent être imposées ce qui est un point d'appui pour refuser les H.s., et pour le rétablissement du taux de rémunération de toutes les H.s.

6. Pour les retraites et l'emploi public.

teurs. Pour la voie technologique, un observatoire par grand champ technologique sera mis en place en liaison avec le travail des C.p.c.

7. Développer des initiatives en direction des emplois-jeunes pour défendre et améliorer leurs conditions de travail et pour la création des emplois statutaires pour couvrir les besoins recensés.

Ce plan s'intègre dans le dispositif arrêté par la F.s.u. lors du dernier C.d.f.n. des 8 et 9 juin qui vise :

- à assurer toutes les convergences des mobilisations des personnels et à construire un vaste mouvement pour la formation et l'éducation

de la jeunesse en s'adressant à l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles de l'éducation (avec des initiatives notamment en direction des jeunes sortant sans qualification ni diplôme, sur le budget 2000, une campagne de débats publics, colloque sur l'autonomie de la jeunesse organisé avec la F.m.f.) ;

- à travailler à la construction d'un cadre unitaire le plus large possible, permettant l'expression des solidarités public-privé et de mobiliser sur l'ensemble des dossiers retraites, emploi public et R.t.t. en y incluant la fonction publique.

Bernard Boisseau

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Un recul enfin concrétisé

Le C.t.p.m. du 29 juin vient d'approuver par 36 voix pour (administration, F.s.u., F.e.n., S.g.e.n., S.n.a.l.c.-U.s.i.), 1 contre (F.o.) et 1 abstention (C.g.t.), le projet de décret modifiant les décrets du 25 mai 1950 afin de réduire de deux à une le nombre d'heures supplémentaires que l'on peut imposer aux enseignants. Cette disposition s'accompagne de la revalorisation de 20 % de la première H.s.a. et de l'instauration d'une indemnité de fonction pour une partie des enseignants de C.p.g.e. Un ensemble de mesures qui marquent de sensibles reculs du ministre et une avancée pour les personnels mais ne sauraient en aucun cas clore le dossier.

C'est donc chose faite : désormais, à compter de la rentrée, les textes statutaires ne permettront plus d'imposer aux enseignants de second degré qu'une heure supplémentaire. C'est ce qu'indique le projet de décret soumis au C.t.p.m. Le ministère l'avait annoncé au S.n.e.s. le 14 avril. Depuis nous étions intervenus à plusieurs reprises pour que cet engagement se traduise par des textes et puisse entrer rapidement dans les faits pour l'établissement des services de 99-2000 : le décret est donc prêt et une note signée de la directrice de cabinet du ministre a été adressée aux recteurs le 22 juin pour leur demander de donner instruction aux chefs d'établissement d'appliquer cette mesure sans attendre la publication du décret. Cela ne répond pas complètement à notre demande de suppression de toute obligation (1) mais

c'est un progrès important dont il faut se saisir pour mener encore mieux la bataille contre l'imposition d'H.s. Cette mesure s'accompagne d'un autre recul partiel sur le taux des H.s. : un autre décret va modifier le décret inique publié en juillet 98 et revaloriser de 20 % « une heure supplémentaire » effectuée au-delà des obligations de service, ce qui revient à la ramener à 99,9 % du taux antérieur : il y aura donc deux taux, l'un pour la première H.s.a., quelle qu'elle soit, l'autre pour toutes les H.s.a. au-delà d'une. Un recul sensible donc, qui correspond à la restitution de la moitié environ des économies réalisées sur notre dos en 98-99. Mais il s'accompagne du maintien d'un abattement d'autant plus injustifiable que



notre travail et notre qualification doivent être payés à leur juste valeur, que certaines catégories (les T.r. par exemple ou les enseignants de B.t.s. dans certaines disciplines) ne peuvent pas refuser les H.s., et qu'il va à l'inverse d'une politique de transformation d'H.s. en emplois.

La troisième mesure concerne les professeurs de C.p.g.e. : il s'agit de l'instauration d'une indemnité de fonction, créée par décret. Mais alors que le 14 avril une enveloppe de 40 millions nous avait été annoncée, il apparaît qu'elle n'est que de 35 millions et les choix faits par le ministère aboutissent à diviser les personnels et à créer de nouvelles injustices. Le pro-

jet de décret prévoit en effet une indemnité de l'ordre de 6 270 F par an pour tous ceux qui enseignent au moins 4 heures en C.p.g.e. devant un même groupe d'élèves : d'après les chiffres donnés par le ministère 4 800 collègues seraient concernés sur les quelque 7 800 qui interviennent à un titre ou un autre en C.p.g.e. En fait ce choix exclut des catégories entières d'enseignants, tous ceux dont la discipline implique un horaire inférieur à 4 heures (professeur de lettres ou de langues en C.p.g.e. scientifiques ou commerciales par exemple) : des collègues dans cette situation ayant un service complet en C.p.g.e. n'auraient pas droit à une telle indemnité de fonction ! Nous sommes donc intervenus à la fois pour demander que toute l'enveloppe annoncée soit utilisée et pour que les critères d'attribution prennent en compte toutes les situations dans leur diversité. Nous avons obtenu que le projet soit revu et les discussions se poursuivent.

Le ministère a donc réellement reculé : les mesures prises ne sont pas insignifiantes financièrement ; elles nous permettront aussi de mieux être armés pour refuser les H.s. et les faire transformer en emplois. Mais nous ne saurions les prendre pour solde de tout compte. L'injustice du décret de juillet 98 est inacceptable d'autant que l'on voit bien dans le débat sur la réduction du temps de travail que majorer le taux des H.s. est la meilleure méthode pour éviter que le patronat n'y recoure systématiquement. (2)

L'enjeu que constitue la réduction du nombre d'H.s., c'est le nombre d'emplois qui seront offerts pour réduire la précarité et offrir des débouchés aux jeunes qui sortent du système de formation. A nous de continuer à mener l'action à la rentrée.

Gérard Aschieri

(1) Un amendement dans ce sens a été voté par toutes les organisations syndicales sauf F.o.

(2) A cet égard on doit constater qu'un vœu demandant l'abrogation du décret du 30 juillet 98 a été voté sous une forme ou une autre par tous les représentants des personnels à l'exception du S.g.e.n.

PATRONS DE CHOC

Voici la réponse du proviseur d'un lycée français à Madagascar en gestion directe de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, à un professeur français qui, bien que supportant différentes cotisations sociales, est dépourvu de toute protection sociale :

« Monsieur, Suite à votre demande de remboursement au titre des cotisations sociales, je tiens à vous donner les éléments suivants : il vous a été proposé un contrat local en 1994 pour assurer un enseignement en technologie. Ce contrat a été accepté par vous en connaissance de cause c'est-à-dire sans couverture sociale. Vous n'étiez pas sans savoir que ce type de contrat est comme son nom l'indique de droit local (art. 12 du contrat). Vous avez eu le loisir d'en refuser les termes. Il s'agit donc d'un acte établi en pleine liberté (...) ».

Naturellement, le S4 va aider le collègue à engager les procédures appropriées. Mais qu'on se rassure : le proviseur, lui, est très correctement payé et est « couvert », dans tous les sens du terme.

A l'heure où la majorité de l'Assemblée nationale vient d'adopter une disposition qui généralise la pratique des « contrats locaux » il y a de quoi s'émouvoir.

C'est pourquoi le S.n.e.s. s'est adressé solennellement au gouvernement et aux présidents des groupes parlementaires pour qu'ils reviennent sur cette disposition.

Zola, reviens, ils sont devenus fous !

PROGRAMMES DES LYCÉES

Une réflexion confisquée

Le Conseil supérieur de l'éducation du 1^{er} juillet et celui du 12 juillet sont saisis des allègements de programmes pour la rentrée 1999 et des nouveaux programmes de Seconde pour la rentrée 2000. Ces textes ont été élaborés dans des cercles très restreints et sous le sceau du secret. La plupart n'ont été connus que le jour même où se déroulait la commission des lycées du C.s.e., privant les représentants des enseignants de la possibilité de consulter ne serait-ce qu'un petit nombre de collègues. Le S.e.-F.e.n., le S.g.e.n., la F.c.p.e. ont d'abord protesté pour la forme avec le S.n.e.s., pour ensuite approuver tous les textes par leur vote. Le S.n.e.s. a refusé de voter devant cette parodie de consultation.

La rénovation des programmes des collèges avait permis la mise en place d'une procédure systématique de consultation des enseignants. Procédure certes perfectible mais qui avait permis d'impliquer ceux qui enseignent et de modifier, parfois sensiblement, les textes. Chaque groupe de travail disciplinaire (co-présidé par un universitaire et un I.g.) recevait commande de la direction des lycées et collèges et synthèse de la consultation. Le rapport Dubet a d'ailleurs montré que s'était établi un certain consensus sur les programmes des collèges. Le dispositif est aujourd'hui très différent. Le Conseil national des programmes est censé diriger et coordonner les groupes disciplinaires

(G.t.d.). En fait, c'est le cabinet du ministre qui a la haute main sur les textes.

La composition des G.t.d. est confidentielle. Les délibérations du C.n.p. ne sont pas publiées. La direction des enseignements scolaires qui a succédé à la D.l.c. se désintéresse des programmes. Les projets ne sont plus soumis à consultation. Ils sont élaborés dans l'urgence, sans évaluation sérieuse de ce qui se fait, sans capitalisation des réflexions antérieures.

On nous dit explicitement au cabinet que les programmes ne sont pas l'affaire des syndicats, que les consultations aboutissent au conservatisme. On nous promet monts et merveilles en matière de formation continue alors même que le peu qui existait a disparu. Notre demande de créer des observatoires des programmes et des pratiques, associant tous les enseignants selon des modalités diverses (enquêtes, débats, confrontations avec des chercheurs et des formateurs d'I.u.f.m...) a été ramenée à un vague dispositif sous la houlette des corps d'inspection (cf. Charte des lycées). C'est derrière ce dispositif sans consistance que se sont réfugiés le S.e.-F.e.n., le S.g.e.n. et la F.c.p.e. lors du C.s.e. du 1^{er} juillet, alors même que le S.n.e.s. demandait d'en revenir à une pratique de consultation de toute la profession (voir vœu présenté par le S.n.e.s.).

QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

A la rentrée 1999, sont prévus des allègements et des aménagements de programmes en histoire et géographie, en S.e.s. (les allègements préfigurent en fait un nouveau programme pour la rentrée 2000), probablement aussi en mathématiques (examen du texte le 12 juillet). En physique-chimie et S.v.t., les allègements d'octobre 98 devraient être reconduits. Le nouveau programme d'éducation civique, juridique et sociale s'appliquera également à la rentrée 99 (probablement pas avant novembre), ainsi que ceux de la nouvelle option « danse » et les programmes d'E.p.s.

Les programmes des options S.t.b.p., S.m.s. et T.s.p. sont également amé-

nagés compte tenu des réductions horaires qui ont été imposées.

A la rentrée 2000, s'appliqueront de nouveaux programmes en mathématiques, physique-chimie, S.v.t. et français. Vous trouverez ci-après un descriptif et de premiers éléments de réflexion. Ces programmes engagent les premières esquisses des classes de Première et Terminale et les nouvelles épreuves du baccalauréat pour lesquelles le ministère prévoit une nouvelle réflexion.

SE RÉAPPROPRIER LE DÉBAT

Les enseignants ne sont pas des exécutants. Notre conseil national a estimé nécessaire que les collègues puissent faire entendre leur voix et le langage de ceux qui ont à résoudre les problèmes. Puisque le ministère se refuse à mettre en place les observatoires des programmes et des pratiques que nous préconisons, nous proposons de les monter nous-mêmes : un observatoire national dès la rentrée, et des obser-

vatoires académiques partout où ce sera possible.

Nous les souhaitons ouverts à tous les collègues, aux associations, aux chercheurs, aux universitaires, aux collègues qui ont des responsabilités de formation dans les I.u.f.m. et de préparation aux concours.

Nous les concevons comme devant permettre d'observer les pratiques, d'évaluer ce qui doit changer. Dans les formations technologiques, nous pensons qu'il faut les construire par grands champs technologiques et associer les milieux professionnels. Saisissons-nous d'abord de ces nouveaux programmes des lycées, organisons le débat sur ce que doivent être les T.p.e., sur la façon de conduire les aides aux élèves (en Sixième ou en Seconde). Montrons que la richesse de l'Education nationale c'est d'abord et surtout l'expérience professionnelle de ceux qui enseignent.

Denis Paget

MATHÉMATIQUES

A la rentrée 99, des allègements sont prévus :

— le plus souvent ponctuels (propriétés de la valeur absolue, fonction $x \rightarrow x^2$, $x \rightarrow |x|$...) sans commune mesure avec la réduction horaire ;

— ambigus (que reste-t-il des transformations ponctuelles, et plus particulièrement de l'homothétie), masquant des préalables incontournables (comment parler des fonctions sinus sans repérage sur le cercle et le $x + k \cdot 2\pi$...) ;

— le comble est atteint avec la suppression de T.p. sur les transformations dans l'espace qui n'ont jamais existé dans le programme actuel !

— ils font la démonstration que les 4 heures élèves sont incontournables et qu'on ne peut définir les horaires sans une réflexion sur les contenus.

A la rentrée 2000, est prévu un nouveau programme qui rééquilibre la place des statistiques, de la géométrie, et de calcul/fonction, avec pour ce dernier, le souci d'une plus grande cohérence. Des points de vue en rupture avec le programme actuel de Seconde

ou ceux de collège sont pris : en stat, fluctuations d'échantillonnage, simulation avec la touche *random* de la calculatrice, en géométrie, triangles isométriques et de même forme. Ces choix méritent d'être justifiés, car ils font débat. Le programme comporte une liste de thèmes assez hétéroclite et dont la fonction n'est pas bien définie et l'articulation avec les contenus n'est pas toujours visible. De façon générale, les formulations soulèvent des interrogations sur les bornes du programme et sur les objectifs à atteindre. Selon les réponses, on oscille entre une baisse du niveau de formation ou l'impossibilité de traiter cela en 3 heures et demie sauf à perdre en route une bonne part des élèves qui arrivent sans difficultés particulières.

Ce programme qui peut constituer une base de réflexion ne peut rester en l'état. Devant des changements d'une telle ampleur, la consultation des enseignants est incontournable : elle doit être mise en place dès la rentrée. Enfin, l'orientation prise pour l'enseignement des stat/proba nécessite la mise en place d'une formation conséquente.

Groupe mathématiques



© A. LE JARRE/LE BAR FLORAL

SVT

Analyse d'ensemble

Les contenus sont trop superficiels, il n'y a pas d'approfondissement, sans suivi en Première et Terminale ? La structuration — système, organisme, cellule — en une seule année est intéressante. Les observations directes nombreuses et variées (sauf partie I) sont à relever. Mais la méthode expérimentale disparaît alors qu'elle contribue à développer le raisonnement, la critique, le doute... La présence de sujets au choix est très positive. Mais le temps étant réduit, il est indispensable de les intégrer dans le développement de chaque partie.

Le monde végétal disparaît du programme, curieuse conception de la biologie, surtout après un programme de collège très anthropocentrique.

Analyse des différentes parties :

I. La planète Terre et son environnement
Chapitre très abstrait. Il s'éloigne largement autant de la géologie que de la biologie, sans aborder l'écosystème ni la biodiversité, et en intégrant des chapitres plus destinés à des géographes ou à des physiciens. Il n'y a aucune étude des conséquences sur les êtres vivants : l'étude sur les polluants, très médiatique, perd de son intérêt, celle du cycle du CO₂ sans la respiration et la photosynthèse perd sa cohérence.

II. L'organisme en fonctionnement : l'activité cardiovasculaire

Redondante avec le collège, l'étude est très superficielle : on se borne à des constats. On ne considère ni la structure du système nerveux ou celle des vaisseaux, ni le message nerveux : comment étudier la régulation cardiaque, la vasoconstriction ? Pourtant, avec de nombreuses observations, cette partie aurait pu être intéressante à approfondir.

III. Cellule, ADN, et unité du vivant.

C'est sans doute la partie la plus « biologique » et la plus « expérimentale ». Mais, là encore, on ne dresse que des constats sans aller jusqu'à l'évolution.

Un énorme (et dangereux) oubli : rien sur la biodiversité dans le temps alors que la conception même de l'évolution est basée sur le temps.

En conclusion : l'élaboration trop rapide, sans concertation avec les collègues — deux rencontres seulement entre le S.n.e.s. d'une part et le C.n.p. et le G.t.d. d'autre part, avec seulement quelques personnes initiées, sans réflexion sur une structuration claire des trois niveaux du lycée, aboutit à un survol généralisé de quelques notions médiatiques, sans étude réellement approfondie. Le programme sera mis sur Internet (forum snes.edu.svt). Adressez sur le même site vos réactions.

Groupe S.v.t.

FRANÇAIS

Premières réflexions

Les finalités semblent tenir compte de rééquilibrages pertinents :

- l'attention portée au sens, pour corriger la dérive formaliste ;
- le recours à l'imagination ;
- le corpus de textes littéraires et non littéraires.

De plus est proposée toute une série d'activités diversifiées qui sortent de la traditionnelle « lecture méthodique » : travail à partir des productions d'élèves, lecture cursive plus sollicitée, examen des variantes d'un texte, activités d'oral mieux pointées, etc. L'évaluation reste floue : des sujets dans deux domaines : réflexion et invention. Rien de plus, alors que c'est dès la Seconde que se préparent ces exercices écrits. Quid du commentaire composé ? Quid de la dissertation ?

Le principe de l'oral, où les textes seront tirés au sort, semble judicieux et propre à combattre le psittacisme. Mais il faut prévoir un temps de préparation et de prestation plus conséquent.

En Seconde : la charge de travail du professeur paraît sensiblement accrue, et surtout très dirigée. En même temps, les ambitions affichées, accompagnées d'une présentation floue ou arbitraire (on distingue abusivement « genres » et « registres » ou « rubriques ») semblent énormes par rapport au nouvel horaire amoindri et aux effectifs actuels des classes.

Quant au paragraphe consacré à l'aide individualisée, il est inacceptable.

En tout état de cause le S.n.e.s. est scandalisé par la préparation précipitée de ces textes, non soumis à la consultation des collègues : il l'organiserait pour sa part dès la rentrée.

Groupe français

PHYSIQUE-CHIMIE

Objectifs

Ils apparaissent raisonnables compte tenu de cette classe de détermination caractérisée par une grande hétérogénéité (acquis, motivation, comportement) des élèves.

Les contenus, tout en restant formateurs vis-à-vis des séries « scientifiques » (sous réserve que, un peu chargés, notamment en physique, ils ne soient pas traités trop superficiellement), satisfont bien des ambitions de culture commune :

- « Repérage dans l'espace et dans le temps » est un facteur d'identité en ce qu'il nous permet de nous situer dans l'Univers.

- « Mouvements et forces », « Constitution et transformations de la matière » répondent à des interrogations générales, lointaines mais toujours pertinentes.

Attention néanmoins, dans l'organisation autour de concepts transversaux, à ne pas sous-estimer le rôle stabilisateur des subdivisions habituelles (mécanique, électricité, ...), l'électricité étant par ailleurs regrettée notamment pour S.t.i.

Attention aussi, pour la répartition entre enseignements fondamental et thématique, à bien réaffirmer l'ardente obligation de ne traiter le deuxième qu'une fois assuré le « bouclage » du premier (même si le deuxième n'est pas systématiquement reporté à la fin).

Par ailleurs, les considérations, à base de questionnement et modélisation, sur les activités expérimentales sont susceptibles de clarifier le rôle de l'expérience et celui de la

démarche dans les sciences expérimentales : elles ne peuvent être que bienvenues, y compris dans l'optique de l'évaluation expérimentale en T.s.

Présentation et mise en œuvre

Pour certaines parties, notamment en physique (temps, mouvements et forces), l'horaire risque d'être un peu juste. Dommage que les programmes aient récemment changé au collège : ils auraient pu intégrer cette « orientation » et, peut-être, absorber un peu de ce programme de Seconde.

Attention à ne pas devoir admettre trop de notions, avec la frustration qui s'ensuit, compte tenu des « boîtes noires » utilisées par exemple à l'occasion des messages de la lumière.

Enfin, pour chaque rubrique figure un rappel des acquis de collège : prudence quand on connaît la diversité des situations (fourchettes, parcours diversifiés, ...) qui, à partir du programme national, amène les élèves à en traiter des parties assez différentes (en particulier en cas de dédoublement qui diminue l'horaire élève) !

Enseignement expérimental

Le recours à une grille de compétences est une bonne idée pour réfléchir sur l'apport des T.p.

Encore convient-il de faire attention à l'équilibre des dits T.p. entre, par exemple, ceux qui utilisent des instruments compliqués et ceux qui ne font que recourir à un crayon (surtout en physique) et à l'apport des films, documents multimedia, ... !

En tout état de cause, des moyens en matériels devront être dégagés.

Contenus (proprement dits)

Embryonnaire, la partie thématique n'appelle pas de remarques particulières. Sans rentrer dans les détails qui ne peuvent émerger qu'après application du programme, on peut signaler a priori quelques points délicats :

- en physique : principe d'inertie ;
- en chimie : délimitation de la notion d'espèce chimique.

Bref, de quoi être prudent et, quitte à reporter d'un an, prendre le temps d'expérimenter ce nouveau programme et de consulter les collègues pour leur permettre de s'appropriier le dit programme, sans oublier de leur prévoir une formation conséquente. Le site Internet où trouver le programme est le : <http://info.in2p3.fr/SFP/debat/lycee/physique-chimie-seconde.html>

Groupe physique-chimie

DES PROMESSES ENFIN TENUES ?

S'il est une priorité qui ressort de toutes les consultations faites auprès des élèves, des parents, c'est bien l'allègement des effectifs dans les classes. Le ministre ne s'était-il pas lui-même engagé à réduire le nombre d'élèves en Terminale ?

On pouvait penser que ces promesses allaient être bientôt concrétisées, en lisant cette dépêche A.f.p. du 26 juin : « Le gouvernement a annoncé samedi qu'il allait permettre d'embaucher d'ici la rentrée 30 000 enseignants et réduire ainsi les effectifs dans les classes. Réduire le nombre d'élèves par classe est l'un des plus importants investissements que nous puissions faire pour nos enfants soulignant que de récentes recherches confirmaient que les enfants apprennent mieux dans des petites classes ».

Il a été rappelé que trop de classes comptaient encore plus de 30 élèves, dont les enseignants passent plus de temps à maintenir l'ordre qu'à maintenir un haut niveau scolaire.

En y regardant de plus près, il s'agissait d'une déclaration de Bill Clinton dans son allocution hebdomadaire radio-diffusée.

MOUVEMENT 1999

Premier bilan de la gestion déconcentrée

La deuxième phase du mouvement déconcentré vient de se terminer, le 1^{er} juillet 1999 au soir, dans l'académie de Créteil.

Les formations paritaires mixtes de mouvement ont eu lieu pour l'essentiel à compter de la mi-juin, en retard par rapport au calendrier ministériel annoncé, qui s'est révélé ingérable tant pour les services rectoraux que pour les élus des personnels.

L'action du S.n.e.s. et de tous ses élus (nationaux et académiques) a permis de limiter les effets les plus pernecieux de la déconcentration : réinsertion de demandes de mutation annulées par erreur, corrections multiples de barèmes aux deux phases, application du barème national obtenu lors de la publication de la note de service, amélioration du projet informatique du mouvement par des propositions en commission (que certains rectorats prétendaient interdire aux élus et qu'il a fallu conquérir de haute lutte dans la droite ligne de la conception que nous avons du rôle des élus).

Pour autant, le premier bilan de ce mouvement ne devrait pas inciter le ministère à afficher l'autosatisfaction déplacée dont il a fait preuve à la phase interacadémique.

Que peut-on relever, comme grandes tendances à cette date ?

• **Réduction de 11% de la mobilité nationale (cf. bilan du mouvement interacadémique - mai 99)**

Le mouvement en deux temps a dis-

suadé des demandeurs (31 675 en 99 au lieu de 39 167 en 98) par crainte d'une affectation en aveugle. La mobilité nationale a été réduite avec une baisse absolue du nombre de mutations interacadémiques effectuées qui passe de 27 545 à 24 406 soit un recul de 11,4 %. En même temps, l'accessibilité des académies traditionnellement « chères » ou « moyennes » s'est réduite, tant pour les néo-certifiés que pour les titulaires ayant un barème moyen.

• **Des retards d'affectation généralisés**

Le ministère avait promis de terminer les opérations de mutation le 18 juin 1999. En fait, à cette date, seuls 15 800 demandeurs (soit 18,5 % des 85 000 demandeurs de mutation) avaient vu leur situation examinée par les commissions paritaires académiques. En 1998, lors du dernier mouvement national centralisé, 65 374 demandeurs (soit 84,5 % du total) connaissaient le résultat de leur mutation entre le 5/5 et le 18/6. Le mouvement était terminé le 24/6, en ayant achevé l'examen de plus de 77 500 demandes.

• **Sous la pression du S.n.e.s. des postes en nombre plus important** ont été offerts au mouvement, notamment par l'implantation

de moyens provisoires en postes définitifs, ce que l'administration avait refusé de faire les années précédentes, (essayait-on, alors, de priver le mouvement national de son efficacité, pour mieux le dénoncer ?). C'est donc le nombre de postes mis au mouvement (et non les modalités de ce mouvement) qui a permis à près de 44 000 collègues d'obtenir une mutation dans le cadre de leurs vœux et de porter de 4100 à plus de 11 700 le nombre de T.a. mutés sur poste en établissement. Pour autant, nos collègues découvrent parfois que le poste qu'ils ont obtenu est fragile ou que leur service est à compléter : au-delà de la « satisfaction » statistique, c'est tout le pro-

blème de la qualité de l'affectation qui se pose.

• En même temps, les premières données statistiques révèlent qu'à côté de ces collègues satisfaits à 24 % dans leur vœu 1, **des milliers d'enseignants sont mal nommés.**

Déjà, lors de la première phase du mouvement, les jeunes ont massivement été victimes de la déconcentration, qui les a éloignés de leur région d'origine. La deuxième phase du mouvement a amplifié le phénomène : près de 28 % des participants à la première phase ont été affectés en dehors de leurs vœux pendant la deuxième



phase. Parmi ceux-ci, les néo-titulaires sont affectés pour 36 % d'entre eux en dehors de leurs vœux. En 1998, seuls 21 % d'entre eux étaient dans cette situation.

Les renseignements erronés ou incomplets sur les postes, affichés sur S.i.a.m., le peu de temps dont ont disposé les collègues pour faire leurs vœux à la phase intra et la nouvelle « mécanique » du mouvement sont largement responsables de cette dégradation patente de la qualité des affectations.

• **Enfin 33 000 titulaires sont en attente du troisième tour**

A l'issue de la deuxième phase, 33 000 enseignants (soit 47,6 % des 69 300 affectations prononcées) ont été affectés



tés sur une zone de remplacement. Parmi ceux-ci :

- 17 200 sont d'anciens titulaires académiques autoritairement contraints à muter en zone de remplacement ;
- près de 10 000 (dont 40 % de non-volontaires) sont des participants de la première phase interacadémique, parmi ceux-ci figurent plus de 5200 néo-recrutés, pour 45 % affectés en dehors de leurs vœux.

Ces 33 000 enseignants ne seront provisoirement affectés qu'entre la mi-juillet (au mieux) et fin août 99, lors des commissions académiques du troisième tour. Ils ne sauront qu'alors s'ils obtiennent une affectation provisoire à l'année en établissement, ou s'ils seront contraints d'effectuer des remplacements de courte et moyenne durée.

A QUELLE CONCLUSION ARRIVE-T-ON ?

On est bien loin des promesses du ministre.

• « Mouvement simplifié, allégé, plus près des personnels ». Les 24 000 collègues mutés à l'intra en aveugle, sur la base des informations erronées de S.i.a.m. sur les capacités d'accueil obligés de reformuler des vœux à l'intra en fonction d'informations rectorales contradictoires et fluctuantes ont apprécié cette simplification ; tout comme les 29 000 titulaires académiques obligés de demander leur mutation et découvrant tardivement l'ajout de vœux « automatiques » par l'administration.

• Dans le cadre du mouvement national, une seule saisie de vœux en décembre, une seule campagne de vérification des barèmes, une seule période de commission,

permettaient, en mobilisant une petite centaine de gestionnaires au ministère et autant de commissaires paritaires, d'examiner les demandes de près de 80 000 personnes entre mars et mi-juin. La déconcentration a permis au forceps de tout simplifier ?

Une première saisie des vœux en février, 30 commissions de vérification des barèmes, au ministère ventilation des entrées dans les académies et une commission de révision, 30 nouvelles commissions de barème, puis 30 commissions d'affectation et de mutations, et 30 commissions de révision, le tout s'achevant début juillet, en ayant accaparé les forces de 30 D.p.e. rectorales, et en mobilisant pendant 1 mois plein 2460 membres des forma-



tions paritaires mixtes parmi lesquels la moitié sont des élus des personnels qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur travail et qui n'ont pas toujours été remplacés. « Plus simple, plus rapide, plus humain » ?

Danielle Hémerly
Christophe Barbillat

Remplaçants sur zone, « troisième tour »

Vous trouverez ci-dessous les dates actuellement prévues par les rectorats pour les affectations à titre provisoire 1999-2000 dans les zones de remplacement.

Le ministère persiste dans son refus que les rectorats recueillent les vœux des collègues pour ce « troisième tour ». L'initiative prise par le S.n.e.s. (lettre aux recteurs) et fiche syndicale exprimant les vœux des collègues) a été largement relayée individuellement et collectivement par les collègues concernés : des envois nombreux arrivent dans les rectorats, des rassemblements les 23 et 30 juin ont permis des dépôts collectifs.

Les élus du S.n.e.s., lors des groupes de travail paritaires, continueront d'assurer la défense des personnels, d'imposer le respect des principes équitables de gestion.

Les actions conduites cette année seront prolongées dès la première semaine de septembre dans les académies et déboucheront sur un rassemblement national dans la troisième semaine de septembre.

Affectation 1999-2000 des titulaires sur zone de remplacement

Académies	Dates	Académies	Dates
Aix-Marseille	28 août	Montpellier	12-13 juillet
Amiens	7-9 juillet et 23 août	Nancy-Metz	12 juillet et fin août
Besançon	12-13 juillet	Nantes	12 juillet
Bordeaux	vers le 9 juillet	Nice	12-13 juillet
Caen	7 juillet et 27 août	Orléans-Tours	9 juillet
Clermont	8 juillet	Paris	12-13 juillet
Corse	15 juillet	Poitiers	15-16 juillet
Créteil	15-16 juillet	Reims	5-6 juillet
Dijon	12 juillet	Rennes	6-7 juillet
Grenoble	13 juillet	Réunion	vers la mi-juillet
Guadeloupe	13 juillet	Rouen	8 juillet
Lille	12 juillet	Strasbourg	8 juillet
Limoges	9 juillet	Toulouse	12 et 15 juillet
Lyon	9 juillet	Versailles	21 juillet

INSCRIPTIONS CONCOURS 2000 : ATTENTION

Un entrefilet paru dans le B.o. du 24 juin, qui sera lu par peu de monde en cette période, annonce une modification des dates d'inscription aux concours. La date d'ouverture des registres est avancée de quelques jours et celle de clôture d'un mois ! Au total, la période d'inscription, du 9 septembre au 11 octobre, est réduite de moitié par rapport à l'an passé.

Beaucoup d'étudiants, mal ou pas informés en temps voulu, risquent de ne pouvoir concourir. S'agirait-il de réduire artificiellement le nombre de candidats, notamment aux concours externes, qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Et d'en tirer argument pour une nouvelle baisse des postes aux concours ?

S'agit-il par la même occasion d'avancer le calendrier des épreuves ? Sans concertation préalable avec les universités, cela reviendrait à réduire la durée des préparations.

Nous intervenons auprès du ministère pour le report de la date de clôture des inscriptions.



La nouvelle di

Du 10 mai au 4 juin 1999, les adhérents du S.n.e.s. ont, en toute démocratie, dans un vote individuel à bulletin secret, sous leur contrôle dans les sections locales, élu la nouvelle direction nationale du syndicat pour les deux années à venir. Trois listes étaient candidates : Unité et Action, Ecole Emancipée, Pour le retour à un syndicalisme indépendant. On trouvera ci-après les résultats complets ainsi que le procès-verbal national de dépouillement.

Les syndiqués ont très majoritairement confirmé leur choix d'un syndicalisme indépendant, unitaire et de lutte en votant à plus de 77 % pour la liste Unité et Action, qui enregistre un léger tassement de - 3,9 %. Les deux autres listes recueillent 22,8 % des suffrages exprimés, à mettre en regard des 18,9 % obtenus par trois autres listes candidates en 1997.

La baisse de participation de 8 points devra être analysée de près.

La répartition des sièges à la commission administrative nationale du S.n.e.s. (C.a.), ainsi qu'au bureau national, s'effectue selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne (cf. tableaux ci-après). La liste majoritaire Unité et Action a proposé aux autres courants de pensée de prendre aussi toute leur place dans les instances exécutives du syndicat et de participer à la mise en œuvre au quotidien des orientations et décisions prises par le syndicat.

La nouvelle C.a. a élu le nouveau secrétariat général du S.n.e.s., composé de six membres, ainsi que les trésoriers, le secrétaire administratif, le bureau national, la délégation du S.n.e.s. au conseil délibératif fédéral national de la F.s.u. Ce nouveau secrétariat général du S.n.e.s. de six membres, prolonge et élargit l'expérience déjà engagée d'une direction collégiale et d'une plus grande efficacité au service des personnels et des enseignements de second degré.

LA C.A. NATIONALE Liste Unité et Action (54 sièges)

Titulaires

VUAILLAT Monique ; ROLET Frédéric ; BOISSEAU Bernard ; CHARMILLON-BELLY Anne-Marie ; PAGET Denis ; FAURISSOU Anne-Marie ; LABROILLE François ; SERGENT Nicole ; MAILLARD Jean-Marie ; DUMONT Françoise ; TOUSSENEL Pierre ; DURSAPT Florence ; BAUNAY Yves ; DUNORD-ROMAT Marie-Claude ; ASCHIERI Gérard ; CARMES Michelle ; GUILLAUME Isabelle ; REMERMIER Catherine ; KOCH Gudrun ; KERRIEN Romain ; AGNES Jacques ; SALÉ Evelyne ; REQUIGNY Gérard ; LEIRITZ Matthieu ; ASTRUC Jean-Marc ; GHIS Richard ; JEAN Gisèle ; LADD Dominique ; TILHOU Henri ; KLAINGUER Martine ; MULLER Luc ; DEVRED Michel ; VOIRIN André ; FERRARI Roger ; DURDUX Jean-Claude ; GIANNOTTI Dominique ; VIGUIER Jean-

Louis ; GRIVOT Laurence ; ROBIN Daniel ; OLIVAIN Michèle ; GENET Pascal ; GAY Jean-Pierre ; BALDUCCI Dominique ; BARBIER Jean-Yves ; MAILLARD Jean-Louis ; REYNAUD Jean ; CORDELIER Odile ; VAUX Janine ; COMPAGNON Serge ; JOURNET Jean ; DEGOUTE Jean ; BERGUIN Francis ; BRESSAN Eugenio ; AUBESPIN Gérard

Suppléants

LABORIE Patricia ; FERAY Anne ; ALONSO Raoul ; CAHOUE Marylène ; ANTHEAUME Gérard ; DRAGONI Josiane ; NARBONNE Pierre ; MICHELANGELI Eric ; ALESSANDRINI Michèle ; GARRIC Annie ; BARBILLAT Christophe ; THONNAT Frédérique ; MOROS Marie Laurence ; JULIEN Micheline ; BOULY Dominique ; GENTY Fabien ; CHEVIET Isabelle ; COMELLI Dominique ; MORNETTAS Jean-Jacques ; ANTONINI Pierre ; LAINE Patrick ; BILGORAI Patrice ; POUCHIN Geneviève ; CHATELAIN Serge ; BERRENGER Jean-Pierre ; ODENT



© A. LE JARRE/LE BAR FLORAL



rection élue

Marie-Damienne; CARRE Anne-Françoise; VALENTI Francis; CASSIAUX Daniel; PELLE James; CHATELET Jean Marc; CARLOTTI Corinne; BOUFFENIE Delphine; PERNET Sylviane; COURTOUX Danielle; COHEN Jean Hervé; LOCHU Philippe; VIGNAUD Pierre; MOLLARD Raymond; BRAVO Christiane; MONTANUS Thierry; LOUBER Maurice; LABAYE Elizabeth; MARRAND Xavier; HIROUX Marie Françoise; HUET Ingrid; ANDRAU Jean-Pierre; DEDALE DESCHAMPS Dominique; LEBESGUE Guy; LE BOURG André; RICHARD Sylvie; CARIN Denis; BAYET Monique; MARTENS Claudie.

Liste Ecole Emancipée (11 sièges)

Titulaires
PAUL Eliane; BENIES Nicolas; COLLONGEON Bernard; DU-

MONT Catherine; GRANIER Catherine; KARSENTY Annick; LE DEM Henri; VINAY Olivier; PETITPAS Micheline; DEGRANDE Thierry; FAUJOUR Catherine.

Suppléants

HELOU Christophe; MARTIN Anne-Marie; FAURE Gérard; DESWARTÉ Bernard; DIAFERIA Victor; AZEMA Philippe; CORBIN Philippe; RAMBAULT Didier; GENESTE Philippe; MOULAIN Stéphane; ROSENZWEIG Françoise.

Liste Pour le retour à un syndicalisme indépendant (4 sièges)

Titulaires

LEFEBVRE Jack; MONNOT Fabrice; LEFEBVRE Michel; BENOIT Christophe.

Suppléants

LE BARS Loïc; DANRY Edith; SCHEIN Didier; ANDRIE Catherine.

NOUVEAU SECRETARIAT GÉNÉRAL DU SNES DÉSIGNÉ PAR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE DES 29 ET 30 JUIN 1999

La commission administrative a élu 6 secrétaires généraux.



Bernard BOISSEAU, service : 5 heures en B.t.s. Certifié de sciences physiques au lycée technique d'Alfortville (94). Chargé des relations avec les sections, de l'action revendicative, de la formation syndicale.



Frédérique ROLET, service : 5 heures en Quatrième ou en Troisième. Agrégée de lettres classiques au collège Lavoisier de Lambersart (59).

Chargée de toutes les questions liées à l'évolution des métiers d'enseignant, de conseiller d'éducation, d'orientation-psychologue et des questions d'emploi.



François LABROILLE, service : 6 heures en Terminale. Certifié de sciences économiques et sociales au lycée Turgot à Paris.

Chargé des questions revendicatives liées aux carrières et à la fonction publique, de la protection sociale, et des questions économiques.



Monique VUILLAT, service : 3 heures en B.t.s. Certifiée d'économie-gestion au lycée technique Louise-Michel à Grenoble (38). Chargée de la liaison avec la F.s.u.

liaison avec la F.s.u.

Le secrétariat général sortant était ainsi composé :

- Monique Vuillat, secrétaire générale ;
- François Labroille, secrétaire général adjoint ;
- Denis Paget, secrétaire général adjoint ;
- Jean-Marie Maillard, secrétaire général adjoint ;
- Pierre Toussenet, secrétaire général adjoint ;
- Louis Weber, secrétaire général adjoint.

Pierre Toussenet et Louis Weber quittent le secrétariat général.

Pierre Toussenet reste membre du bureau national et Louis Weber part à la retraite et poursuit son activité militante dans le cadre de l'Institut de la F.s.u. Bernard Boisseau a assuré de 1987 à 1998 la responsabilité de la section académique de Créteil.

Frédérique Rolet a assuré la responsabilité de secrétaire académique de Lille de 1997 à 1999. Elle est secrétaire générale adjointe de la section académique pour le mandat 1999-2001.



Jean-Marie MAILLARD, service : 3 heures en Terminale. Certifié d'anglais au lycée J.-M.-Boivin à Chevigny-St-Sauveur (21).

Chargé de la coordination des contacts avec les pouvoirs publics avec Denis Paget, de la formation et des recrutements et du suivi de toutes les questions d'emploi.



Denis PAGET, service : 6 heures en Première ou en Seconde.

Certifié de lettres modernes au lycée Camille-Claudé à Blois (41). Chargé de coordonner les rapports avec les pouvoirs publics, de coordonner la réflexion et l'intervention sur tous les problèmes de démocratisation, de contenus d'enseignement et de pratiques pédagogiques en collège et en lycée.



© A. LE JARRE/LE BAR FLORAL

LE BUREAU NATIONAL

Liste Unité et Action
(17 sièges)

Titulaires

BOISSEAU Bernard ; LABROILLE François ; MAILLARD Jean-Marie ; PAGET Denis ; ROLET Frédérique ; VUAILLAT Monique ; ASCHIERI Gérard ; BAUNAY Yves ; CHARMILLON-BELLY Anne-Marie ; CORDELIER Odile ; DUMONT Françoise ; DURDUX Jean-Claude ; FAURISSOU Anne-Marie ; FERRARI Roger ; MULLER Luc ; SERGENT Nicole ; TOUSSENEL Pierre.

Suppléants

AGNES Jacques ; ALONSO Raoul ; BERGUIN Francis ; CASIAUX Daniel ; COMPAGNON Serge ; DUNORD-ROMAT Marie Claude ; DURSAPT Florence ; GHIS Richard ; GIANNOTTI Dominique ; KERRIEN Romain ; LABAYE Elizabeth ; MORNETTAS Jean-Jacques ; REMERMIER Catherine ; REYNAUD Jean ; ROBIN Daniel ; SALÉ Evelyne ; VOIRIN André.

Liste Ecole Émancipée
(3 sièges)

Titulaires

PAUL Eliane ; BENIES Nicolas ; COLLONGEON Bernard.

Suppléants

DUMONT Catherine ; GRANIER Catherine ; KARSENTY Annick.

Liste Pour le retour à un syndicalisme indépendant
(1 siège)

Titulaire

LEFEBVRE Jack.

Suppléant

LEFEBVRE Michel.

LA DÉLÉGATION DU SNES AU CONSEIL DÉLIBÉRATIF FÉDÉRAL NATIONAL (CDFN) DE LA FSU

Liste Unité et Action

Titulaires

BOISSEAU Bernard ; LABROILLE François ; MAILLARD Jean-Marie ; PAGET Denis ; ROLET Frédérique ; VUAILLAT Monique ; ASCHIERI Gérard ; BAUNAY Yves ; CORDELIER Odile ; DUMONT Françoise ; TOUSSENEL Pierre.

Suppléants

BERGUIN Francis ; BRESSAN Eugenio ; DURDUX Jean-Claude ; FERRARI Roger ; CAHOUE Marylène ; GIANNOTTI Dominique ; LABAYE Elizabeth ; MULLER Luc ; PARRA-PONCE Monique ; REYNAUD Jean ; ROBIN Daniel.

Liste Ecole Émancipée

Titulaire

KARSENTY Annick.

Suppléant

BENIES Nicolas.

LES SECRÉTAIRES DE CATÉGORIE

Les candidats aux secrétariats de catégorie, présentés par Unité et Action, ont recueilli la majorité des suffrages exprimés des syndiqués. Ils ont été déclarés élus.

Agrégés : SERGENT Nicole (titulaire), CARIN Denis (suppléant).

Certifiés : FAURISSOU Anne-Marie (titulaire), BARBILLAT Christophe (suppléant).

A.e./M.a./P.e.g.c./Ch.e./Contractuels : DURSAPT Florence (titulaire), AUBESPIN Gérard (suppléant).

C.p.e.-C.e. : SALÉ Evelyne (titulaire), BILGORAI Patrice (suppléant).

M.i.-S.e. : KERRIEN Romain (titulaire), GENTY Fabien (suppléant).

Elèves et stagiaires des I.u.f.m. - Centres de formation des enseignants : KOCH Gudrun (titulaire), MARAND Xavier (suppléant).

Personnels d'orientation : REMERMIER Catherine (titulaire), CHATELET Jean-Marc (suppléant).

Retraités : REYNAUD Jean (titulaire), BAYET Monique (suppléante).



© A. LE JARRE/LE BAR FLORAL

RÉSULTATS DU VOTE DES ADHÉRENTS POUR LA C.A. NATIONALE

VOTE D'ORIENTATION				
	1999		Δ 1999-1997	
		%	%	voix
Inscrits (à l'ouverture du scrutin)	81 779			- 4 744
Votants	36 806	45,01 %	- 8,06	- 9 110
Blancs-nuls	2 373			- 305
Exprimés	34 433			- 8 805
Liste Unité et Action	26 578	77,19 %	- 3,93	- 8 496
Liste Ecole Émancipée	5 639	16,38 %	+ 3,68	+ 148
Liste Pour le retour à un syndicalisme indépendant	2 216	6,44 %	+ 3,17	+ 802
Liste Autrement pour le S.n.e.s., dans l'unité, l'indépendance et la démocratie			- 2,91	- 1 259

RÉPARTITION DES SIÈGES				
	C.a. nationale		Bureau national	
	1999	Δ 1999-1997	1999	Δ 1999-1997
Liste Unité et Action	54	- 3	17	- 2
Liste Ecole Émancipée	11	+ 2	3	+ 1
Liste Pour le retour à un syndicalisme indépendant	4	+ 2	1	+ 1
Liste Autrement pour le S.n.e.s., dans l'unité, l'indépendance et la démocratie		- 1		

VOTES DE CATÉGORIE				
Voix obtenues par les candidats*				
	Unité et Action	Ecole Émancipée	Pour le retour à un syndicalisme indépendant	Exprimés
Agrégés	3 750	864	378	4 992
Certifiés	16 766	3 528	1 372	21 666
A.e.-M.a.-P.e.g.c.-Ch.E.	850	221	83	1 154
C.p.e.-C.e.	625	132	37	794
M.i.-S.e.	321	144	21	486
Élèves et stagiaires des I.u.f.m. Centres de formation des enseignants	190	58		248
Personnels d'orientation	353	53		406
Retraités	2 545	115	115	2 775

* Tous les candidats Unité et Action ayant recueilli la majorité absolue des suffrages sont déclarés élus.



© A. LE JARRE/LE BAR FLORAL

Procès-verbal de dépouillement

La commission nationale de dépouillement des votes pour le renouvellement de la C.a. nationale et des secrétariats de catégorie s'est réunie le jeudi 24 Juin 1999 au siège du S.n.e.s., 1, rue de Courty, Paris 7^e.

La commission était composée de :

- Luc Muller (secrétaire administratif) Philippe Koechlin, Jean-Charles Moyon, Jocelyne Roullin ;
- Eugenio Bressan pour la liste « Unité et Action » ;
- Jean François Pelé et Thierry Degrande pour la liste « École Émancipée » ;
- Jack Lefebvre et Loïc Le Bars pour la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant ».

La commission a constaté que les syndiqués et les sections syndicales ont assuré la régularité des opérations électorales et que les élections se sont déroulées conformément au règlement électoral.

La commission a pris en compte l'ensemble des résultats comptabilisés par les commissions de dépouillement des S3.

La commission a décidé à l'unanimité de valider les résultats enregistrés par la sous-commission de dépouillement pour les sections « Hors de France », des T.o.m. et les votes des isolés ; Pour la répartition des sièges à la C.a. nationale et au bureau national du S.n.e.s., il est fait application à la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant » de l'article 3 du règlement électoral relatif aux « sanctions pour liste non conforme au règlement électoral ».

La commission nationale constate qu'un seul des 3 candidats non validés lors du bureau national du 27 avril 1999 a fait communiquer par le responsable de sa liste une information. Aucun élément permettant de valider leur candidature n'a été apporté par les 2 autres collègues candidats, pourtant sollicités eux aussi individuellement à deux reprises. Le B.n. du 27 avril 1999 avait considéré à ce jour non validées 3 candidatures sur la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant », la cotisation syndicale pour l'année 97/98 n'ayant pas été acquittée. Les informations recueillies depuis cette date permettent de valider une seule de ces candidatures.

La commission rappelle que le B.n. du 27 avril avait constaté qu'un candidat de la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant » n'avait acquitté sa cotisation qu'après la date fixée au 1^{er} mars 1999. Il avait proposé néanmoins de ne pas pénaliser la liste concernée car ce collègue est un adhérent régulier depuis plusieurs années.

La commission rappelle que :

- la partie du règlement électoral relative aux conditions requises pour être candidat a été publiée dans l'U.s. n° 484 du 16 janvier 1999. Le dépôt des listes était fixé au 31 mars 1999 ;
- qu'était offerte à toutes les listes candidates la possibilité de faire vérifier la validité de chaque candidature avant le dépôt des listes et que la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant » n'a pas utilisé cette possibilité.

En conséquence de la non-validité de 2 candidatures sur 138 et en application du règlement électoral, la liste « Pour le retour à un syndicalisme indépendant » connaît un abattement de 2/138 sur les voix qu'elle a recueillies, soit un abattement de 32 voix pour l'attribution des sièges à la C.a. nationale et au bureau national.

La commission nationale de dépouillement propose à la C.a. nationale d'approuver le présent procès-verbal et de valider les résultats des votes d'orientation et de catégorie.

Fait à Paris, le 24 juin 1999.

**Adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions,
par la C.a. nationale du 29 juin 1999.**

RÉFORME(S) DE L'ÉCOLE faux-semblants et vrais enjeux

Une publication
de l'Institut de Recherches
de la F.s.u.

Littérature de jeunesse : une littérature à part entière ?
Regards de jeunes sur l'avenir : une enquête dans le Puy-de-Dôme.

Nouveaux Regards, la revue de l'Institut de Recherches de la F.s.u. publie chaque trimestre un dossier sur une question d'actualité. Il est accompagné d'une partie magazine, avec des articles sur divers sujets et des notes de lecture. Le propos n'est évidemment pas de fournir une interprétation définitive, mais de poser quelques-unes des questions qui nous semblent importantes et d'en débattre. Cette conception amène la revue à confronter aussi souvent que possible des discours universitaires aux discours des acteurs, en évitant le double défaut symétrique de la condescendance et de l'anti-intellectualisme. C'est le sens des tables rondes ou des interviews entre chercheurs, syndicalistes et praticiens de l'enseignement, de la recherche ou de la culture que nous publions régulièrement. En même temps, nous nous efforçons de mettre à disposition des lecteurs des archives et des témoignages qui peuvent inviter à un travail plus approfondi. C'est ainsi que dans le numéro 4 consacré à « Mai 68 et l'enseignement », nous avons publié une documentation très fournie sur les positions et les réactions syndicales en face des « événements ». Le numéro 5 a repris le même schéma général pour le mouvement lycéen d'octobre 1998. Dans le dernier numéro (juin 1999), c'est aux réformes de l'enseignement que le dossier est consacré (voir ci-dessous).

Pour l'année 1999-2000, les dossiers actuellement en cours de préparation porteront sur quelques problèmes actuels du syndicalisme (septembre 1999), sur les nouvelles technologies et les problèmes posés par l'éducation à l'image (décembre 1999), sur la place du travail aujourd'hui dans la société (mars 2000).

Nouveaux Regards est en vente à l'Institut de la FSU, 3/5, rue de Metz, 75010 Paris (tél : 01 44 79 90 41). Il peut être commandé auprès des sections de la F.s.u. ou du S.n.e.s. ou chez votre libraire habituel. (Prix au numéro : 60 F + 15 F de port. Abonnement : 4 numéros par an pour 240 F, frais de port compris).

Au sommaire du n° 6

Dossier : Réforme(s) de l'enseignement, faux-semblants et vrais enjeux.

Le débat Régis Debray, Edwy Plenel au Forum de la F.s.u. en mars 1999.

De la modernisation de l'École (J.-P. Le Goff, Y. Careil, D. Giannotti)

Mutations du capitalisme et mondialisation de la réforme (entretien avec P. Laderrière et J.-M. Leclercq sur les politiques de l'O.c.d.e., de la Commission européenne, etc.)

École, un siècle de réformes (F. Lantheau, C. Lelièvre, E. Sorel)

Repenser l'École démocratique : le Colloque de Marseille « Défendre et transformer l'École pour tous », octobre 1997.

Magazine : La littérature enfantine (D. Comelli), L'insertion professionnelle, une enquête-recherche dans le Puy-de-Dôme (F. Vergne), des notes de lecture.

Pour un enseignement de l'hist

L'U.s. : Les programmes officiels donnent comme finalité à l'enseignement des sciences la construction d'une culture scientifique : cela n'implique-t-il pas une connaissance de l'histoire des découvertes ?

J.R. : L'enseignement des sciences, en tant qu'ensemble constitué et relativement complet, n'est pas ancien. Il date du courant du XIX^e siècle et surtout de la III^e République (1). En étudiant son histoire, on peut constater que les intentions ont oscillé entre deux tendances : un enseignement très utilitariste ou la tentative de permettre aux jeunes de se constituer une culture scientifique. Paul Langevin a souvent dénoncé le premier de ces choix (2), plus fréquemment retenu d'ailleurs que le second.

Sans entrer longuement dans le débat, je dirai que l'acquisition d'une culture scientifique est aujourd'hui capitale, y compris pour un fonctionnement satisfaisant de la démocratie. C'est l'orientation recommandée – entre autres – par le rapport Bourdieu de 85, par les principes Gros-Bourdieu qui sont de peu postérieurs, et par l'actuel ministre de l'Éducation nationale. Il y a, sur ce sujet, un excellent texte sur l'enseignement de la physique et de la chimie au collège et au lycée, que le C.n.p. a publié en 92 : l'objectif n'est pas seulement de former de futurs physiciens et chimistes – ce à quoi n'accèdera qu'une très faible minorité d'élèves – mais de permettre à tous les citoyens de demain de se constituer une culture scientifique, aujourd'hui indispensable. Tous ces écrits insistent sur la nécessité de l'histoire des sciences et de l'épistémologie. Qui dit en effet culture suppose que l'intéressé ait la faculté, par rapport au domaine concerné, de prendre un certain recul, de pratiquer une certaine « distanciation », d'être à

même de s'interroger sur son évolution, les problèmes qu'il pose, ses implications et applications éventuelles, etc. De manière plus générale, d'ailleurs, je ne conçois pas de culture dont la dimension historique soit absente.

L'U.s. : Qu'apporte la perspective historique à l'image que l'on se fait de la science ?

J.R. : Une compréhension véritable de ce qu'est la science, d'abord. C'est un outil, mais c'est surtout une dimension très importante de toute culture humaniste. Cela permet de lutter

contre les dérives scientistes ou dogmatiques. Le scientisme, qui enseigne notamment que la science et la technologie sont capables de résoudre toutes les questions, et qui est toujours très vivace, a pour conséquence la dramatisation des échecs, parfois momentanés, de la science, avec comme corollaire le rejet de cette science et le refuge dans un obscurantisme anti-scientifique (3). Il conduit aussi à imputer au progrès scientifique les effets catastrophiques de certaines utilisations, la bombe atomique, la

Jean Rosmorduc est l'auteur de :

- *Une histoire de la physique et de la chimie, de Thalès à Einstein* (1985), Paris, Points / Sciences, Ed. du Seuil
- *La Formation de la physique classique* (dir.) (1987), Paris, Techniques et Documentation
- *Vingt-cinq mots clés de la culture scientifique* (1993), Verviers, Marabout
- *L'histoire des Sciences* (1996), Paris, C.n.d.p./Hachette, coll. Enjeux du Système éducatif.

vache folle, le sang contaminé... De son côté, le dogmatisme, dans l'enseignement des sciences, mène principalement à les présenter comme des vérités révélées, comme des ensembles indiscutables et souvent achevés. La perspective historique aide à combattre ces dangers, même si elle n'y suffit pas seule.

L'U.s. : L'histoire des sciences a-t-elle aussi un intérêt didactique ? Est-ce qu'on s'approprie mieux une notion quand on sait comment elle a été construite ?

J.R. : Il existe des notions pour lesquelles la connaissance du processus de construction n'est pas utile. Pour d'autres, elle est souhaitable. Dans de nombreux cas, elle est nécessaire. Je ne connais par exemple pas de meilleure introduction à l'étude de la relativité galiléenne – qui n'est pas du tout une notion simple – que l'excellent petit livre que Françoise Balibar a consacré à ce sujet, *Galilée, Newton, lus par Einstein* (PUF, 1984). Peut-on vraiment comprendre la théorie de la relativité restreinte si l'on n'en connaît pas l'histoire ? Je pourrais en dire autant des idées sur la nature de la lumière ou de la thermodynamique, et bien sûr, dans un autre domaine, des théories de l'évolution ou des idées



Jean Rosmorduc, professeur émérite d'histoire des sciences à l'université de Brest.

oire des sciences

sur l'histoire de la Terre... Aux collègues que le sujet intéresse, je conseillerais volontiers quelques lectures (4).

L'U.s. : On parle de plus en plus d'interdisciplinarité. Parmi les disciplines concernées par l'histoire des sciences, l'une d'elle doit-elle jouer le rôle de pivot ?

J.R. : La culture scientifique, et la culture tout court d'ailleurs, est par excellence un terrain interdisciplinaire. Et donc l'histoire des sciences et des techniques qui en fait partie. Faut-il une discipline pivot ? Si l'on aborde par exemple la révolution copernicienne au collège, l'acteur principal sera sans doute le professeur d'histoire. En Terminale, l'enseignant de physique me paraît être le plus indiqué, en collaboration avec ceux de philosophie et de biologie-géologie, ainsi que – le plus souvent possible – celui d'histoire-géographie. Il est dommage d'ailleurs que les historiens « tout court » ne soient pas plus nombreux en histoire des sciences ; le livre publié par ADAPT, écrit par un physicien et une historienne, prouve bien l'intérêt d'une telle association. Les professeurs de technologie aussi sont concernés – les nouveaux programmes d'ailleurs le disent expressément : on peut bâtir des programmes et des modèles informatiques ; on peut fabriquer avec les élèves des gnomons, des clepsydres, des astrolabes – j'en ai vu récemment de très réussis réalisés par des élèves d'un lycée professionnel – et pourquoi pas des sphères armillaires... Il est sûr que certains sujets s'y prêtent mieux que d'autres, il en est qui sont en or, comme l'optique, science de la lumière, l'anatomie, la science arabo-musulmane, l'École d'Alexandrie... Les collègues ont souvent beaucoup d'imagination. On peut leur faire confiance.

L'U.s. : Vous avez accepté de préfacier « *L'image du Monde, des Babyloniens à Newton* » d'Arkan Simaan et Joëlle Fontaine : en quoi cet ouvrage vous a-t-il paru intéressant pour des enseignants ?

J.R. : Le thème est décisif, et pas seulement pour l'histoire de la physique, puisqu'il s'agit des représentations de l'Univers. Il est abordé de manière claire et agréable. Ce livre est de ce fait un excellent outil de travail, pour les collègues du second degré bien sûr, mais aussi pour les lycéens. Il a tout à fait sa place dans les C.d.i. J'espère qu'il incitera ses lecteurs à aller plus avant dans l'étude de l'histoire des sciences. J'espère aussi que ma préface contribuera un peu au succès de ce livre.

L'U.s. : L'histoire des sciences vous paraît-elle avoir la place qu'elle mérite dans les cursus universitaires ?

J.R. : Sauf exceptions, l'histoire des sciences et des techniques ne fait officiellement pas partie de la formation des scientifiques. Pendant longtemps, elle en a même été totalement absente, sauf occasionnellement sous forme de cours historiques. Le cadre des D.e.u.g., en 72 ou 73, a prévu une option d'histoire des sciences, en concurrence à l'époque avec le sport, la gestion, l'économie, etc. Toutes les universités ne l'ont pas mise en place, mais des formations originales ont été organisées dans telle ou telle université, dues en général à des initiatives individuelles. Nous vivons actuellement un peu de l'héritage de cette réforme. En second cycle, quelques U.v. sont apparues plus récemment dans les cursus de sciences physiques, parfois en association avec la didactique. Si l'on complète par les quelques D.e.a. existants (Paris VII, Orsay, Nanterre, Lille, Nantes...) on aura dressé à peu près le panorama français.



Les formations universitaires actuelles laissent un certain champ de liberté qui pourrait être utilisé pour l'histoire des sciences. Je crains malheureusement que, sans volonté politique dans ce sens au niveau du ministère, cela n'avance guère et M. Allègre ne semble pas vouloir améliorer la situation. L'histoire des sciences n'a pas la place qu'elle devrait avoir dans l'université française.

L'U.s. : La formation continue remplit-elle son rôle dans ce domaine ?

J.R. : Du côté de la formation continue, le bilan est nettement plus positif, même s'il reste encore insuffisant. Les M.a.f.p.e.n. ont souvent bien travaillé à ce sujet, de nombreux inspecteurs aussi. Plusieurs initiatives nationales intéressantes ont été organisées. Je pense notamment aux deux universités d'été de Lille, au stage national que nous avons dirigé – Paul Brouzeng et moi – en 96 à Morgat (4). J'espère que cela va continuer, malgré la disparition des M.a.f.p.e.n. Il reste toutefois beaucoup à faire.

(1) Voir B. Belhoste, N. Hulin, H. Gispert (dir.) *Les sciences au lycée. Un siècle de réformes des mathématiques et de la physique en France et à l'étranger* (1996), Paris I.n.r.p. / Ed. Vuibert

(2) Paul Langevin, *La Pensée et l'Action* (1964) Paris, Ed. Sociales (Conférence de 1926 : *La valeur éducative de l'histoire des sciences*, pages 193-208)

(3) Voir l'analyse qu'en fait Pierre Thuillier dans la post-face de son ouvrage, *Le Petit Savant illustré*, Paris, Le Seuil.

(4) La conférence de 1926 de Paul Langevin qui ne se démode pas (note ci-dessus) ; *La Formation de l'esprit scientifique* de Bachelard (Vrin, 1980) ; les livres de Piaget, le n° 5 d'Aster ; *Les Origines du savoir* de Giordan et Vecchi (Delachaux-Niestlé, 1987) ; plusieurs articles de Jean-Louis Martinand ; les travaux d'Edith Satiel et Laurence Viennot, mon article sur *L'Histoire des sciences et leurs didactiques*, dans *Les Sciences de l'éducation pour l'ère nouvelle*, n° 4-5 (1993), pages 153-172, etc.

(5) Les actes de ce stage ont été publiés sous forme d'un ouvrage Cf. J. Rosmorduc (dir) *Histoire des sciences et des techniques* (1997), Rennes, C.r.d.p. de Bretagne.

EMPLOIS-JEUNES

Quel avenir ?

Le ministre a réuni le 30 juin une table ronde sur les emplois-jeunes : celle-ci, prévue au départ début juin, avait été reportée à la veille des vacances. On pouvait espérer que ce report était destiné à permettre des annonces répondant aux attentes des jeunes. Il n'en a rien été. Une centaine de personnes, responsables du ministère, recteurs, I.a., chefs d'établissement, représentants des organisations syndicales et une vingtaine d'aides-éducateurs ont bien été réunis, dans un premier temps pour entendre un discours du ministre puis pour débattre en 6 commissions. Claude Allègre dans son introduction a confirmé qu'il suspendait l'implantation de nouveaux emplois-jeunes : le but affiché est de faire un bilan de l'expérience, d'en tirer des conséquences en matière de réglementation et de s'occuper de la formation et des débouchés professionnels des jeunes. Sur ce dernier point le moins que l'on puisse dire est que les propos du ministre manquaient singulièrement d'ambition : pour lui les trois quarts des aides-éducateurs sont destinés à trouver un emploi stable hors de l'E.n. et sa seule réponse à la demande pressante de formation et à l'insatisfaction générale en ce domaine est l'annonce de discussion avec le Medef pour mettre en place des formations en liaison avec l'entreprise et une amélioration des dispositifs de validation de l'expérience professionnelle. Distinguant l'avenir des jeunes et celui des emplois il s'est prononcé pour une pérennisation

de ces derniers mais sans en préciser la forme, le contenu et le statut. Un grand absent de son propos : la création d'emplois publics pour répondre aux besoins. S'agissant du bilan il a établi une distinction entre premier et second degré, reconnaissant ce que nous dénonçons, l'existence de réels problèmes de substitution, notamment avec les M.i.-S.e. dans les lycées et collèges. Il n'a toutefois pas précisé comment il entendait le résoudre. Traitant des questions des droits des jeunes il a affirmé sa volonté de trouver des solutions mais sans plus de précision. Le travail en commissions a permis de débattre sur les aspects positifs et les problèmes, confirmant souvent ce que nous disions, mais n'a débouché sur aucune conclusion en termes de propositions. Il importe de ne pas en rester là alors que près de deux ans sur cinq se sont écoulés. Il est urgent d'apporter des réponses ambitieuses aux attentes des jeunes en matière de formation, de clarifier leurs missions et leurs conditions de travail en mettant fin aux dérives. Il est urgent aussi de mettre en place une véritable politique de l'emploi public, répondant aux besoins constatés, à la fois par le développement d'emplois existants, notamment de M.i.-S.e., et par la mise en place progressive d'emplois nouveaux correspondant aux besoins que dans certains secteurs les emplois-jeunes ont fait émerger.

Gérard Aschieri

AGRÉGÉS

ACCÈS À LA HORS-CLASSE 99

Alors que les opérations préparatoires ont débuté en décembre avec des appels à candidatures à émettre dans un délai très bref et se sont achevées dans la plupart des académies en février, la C.a.p.n. n'a pu se tenir que début juillet. Deux raisons : l'administration a donné priorité absolue à son mouvement déconcentré et c'est sous la pression du S.n.e.s. et de la profession que le ministre a tardivement concédé le rattrapage qui nous était dû pour la hors-classe. C'est un acquis significatif qui, avec 545 créations de nouveaux emplois, permet pratiquement le doublement des possibilités d'accès : 1 112 emplois dont 984 pour le second degré (522 pour le second degré et 47 pour le supérieur l'an passé). A l'occasion de la C.a.p.n., nous avons rappelé nos principales demandes pour les personnels et leur mobilisation pour une autre politique scolaire. Nous avons dénoncé

les nominations hors barème qui s'éloignent des critères communs et l'arbitraire de quelques-unes d'entre elles émanant du cabinet du ministre qui semble fort attaché aux « enseignants sans classe » ! Nous avons fait des propositions pour un meilleur équilibre entre les différents éléments du barème dans la perspective de l'accès de tous à la hors-classe et obtenu, comme les deux années passées, que les chances d'accès soient plus égales selon les disciplines en rapprochant les barres d'accès (cf. tableau). Ainsi, la quasi-totalité des collègues qui vont être nommé(e)s à la hors-classe au 1^{er} septembre 1999 vont pouvoir accéder immédiatement au premier chevron indiciaire

Avancement d'échelon 98-99

La C.a.p.n. s'est tenue du 5 au 7 juillet. Résultats individuels et barres disponibles sur USTEL et Internet à l'issue de la commission. Courrier aux adhérents et à ceux qui nous ont adressé une fiche.

(879) de l'échelle lettre A. Comme s'y est engagé le gouvernement, le budget 2000 doit achever le rattrapage amorcé cette année ; c'est encore plus de 800 emplois qui nous font défaut pour atteindre le volume conforme aux engagements de 1989 et 1993. Avec le S.n.e.s., nous devons y veiller. Rendez-vous à la rentrée.

Nicole Sergent

Barres d'accès à la hors-classe des agrégés C.a.p.n. des 1^{er} et 2 juillet 99

(pour le secondaire. Effet au 1.9.99)

	Nommés à la hors-classe		Nommés hors barème
	Nombre	Barre dernier nommé	
Philosophie	37	119	1
Lettres	283	116 (né le 16.4.37)	4
Allemand	32	116	2
Anglais	70	116	5
Arabe	0	néant	0
Espagnol	38	116	0
Hébreu	0	néant	0
Italien	17	119	0
Japonais	0	néant	0
Polonais	0	néant	0
Portugais	1	98 (né le 29.02.40)	0
Russe	9	119	0
Histoire-géographie	146	119	2
Sciences sociales	5	116	1
Mathématiques	83	113	7
Sciences physiques	58	113	5
Biologie-géologie	63	119	2
Education musicale	4	114	0
Arts appliqués	2	116	0
Arts plastiques	3	116	1
E.p.s.	27	116	0
S.t.i.	43	116	2
Physiologie-biologie	9	119	0
Economie-gestion	22	116	0
Total	952		32



© CLEMENT MARTIN

Manif des emplois-jeunes, octobre 98.

LYCÉE

Éducation civique,
juridique et sociale

Former des citoyens responsables et actifs n'est pas un surplus d'âme du lycée. C'est un objectif au cœur de ses missions et qui traverse tous les enseignements. C'est pourquoi le S.n.e.s. n'était pas favorable à cette demi-heure hebdomadaire imposée par le ministre, qui risque plus de marginaliser l'objectif civique que d'en favoriser la prise en compte.

Nos derniers congrès en ont longuement débattu et sont arrivés à la conclusion que l'éducation civique au lycée nécessite une approche pluridisciplinaire, bien adossée aux savoirs disciplinaires et permettant de faire des allers-retours entre les connaissances construites et les problématiques civiques qu'elles éclairent. Chaque programme devrait avoir le souci de le faire et l'ensemble devrait être coordonné. Un professeur pilote — qui peut être chaque année, et selon les séries, différent — assurerait la coordination de la mise en œuvre et l'intervention convergente de chacun.

Loin du catéchisme républicain ou du simple apprentissage moral des droits et des devoirs propres à assurer la pacification sociale, l'éducation civique doit former le futur sujet politique, éclairer son jugement, l'aider à peser la validité des choix, des normes et des valeurs, pour l'amener à participer aux décisions qui font prendre forme et donnent sens au destin des sociétés et de l'humanité entière. La mise en forme juridique ne doit pas être étudiée pour elle-même mais comme le cadre dans lequel les forces politiques donnent forme à leurs choix. L'analyse des distorsions qui s'installent entre le droit et le fait permet de

poser les questions qui travaillent les sociétés et les font évoluer. C'est pourquoi, nous contestons, depuis les programmes des collèges, une conception qui mélange tous les plans : civilité et politesse comme base du civisme et du politique, domaines d'action du politique et processus de décision, connaissance des droits de l'homme et historicité de ces droits...

La proposition de programme pour la Seconde n'échappe pas à ces défauts (voir encadré). L'orientation consistait surtout à privilégier l'approche juridique de problèmes de société. Après les interventions du S.n.e.s. et de l'A.p.h.g., si les quatre thèmes d'entrée du programme de Seconde demeurent, ils sont relativisés au profit de l'étude de notions fondamentales dont ils ne sont que l'illustration.

La démarche pédagogique préconisée continue de faire problème. On propose de grouper les horaires (2 h par mois ou 1 h par quinzaine) pour mettre en place des « débats argumentés » préparés par un travail de recherche et de constitution de dossiers, préalablement, par les élèves, qui seraient les supports essentiels de l'évaluation. Les rédacteurs sous-estiment le temps nécessaire à ce type de travail. Plus généralement, la constitution de dossiers devient la forme privilégiée du travail scolaire (E.c.j.s., T.p.e., travaux croisés...) alors qu'elle est dévoreuse de temps et exigeante si l'on veut éviter que l'école se contente de dupliquer. Moins d'heures de cours et plus de travail personnel, ce n'est pas le plus sûr moyen de lutter contre les inégalités. Le risque est grand que les heures d'E.c.j.s. se résument à un débat d'opinion

sur des sujets sensibles. On irait là à l'opposé de la formation civique qui nécessite prise de distance et examen critique de ses sources.

Pire, ce dispositif horaire encourage la distribution d'H.s.e. ou l'octroi de ces heures au collègue en sous-service, ou au T.r. nouvellement nommé. La D.e.s.c.o. s'est refusée à dire clairement que cet enseignement relève des professeurs de la classe.

Si le professeur d'histoire-géographie volontaire reste le premier désigné par les textes préparant la rentrée, la nature même du programme ne lui facilitera pas la tâche. Le S.n.e.s. avait pourtant fait une proposition précise de mise en relation des programmes d'histoire-géographie de Seconde et des questions d'éducation civique. L'heure quinzaine en demi-groupe par le professeur d'histoire de la classe (ou de S.e.s. pour les classes à option S.e.s.) reste la seule garantie d'un enseignement bien articulé aux apprentissages disciplinaires.

Denis Paget

ASSISTANT(E)
DE DIRECTIONBTS : ÉPREUVE DE PTP
(PRATIQUE
DE TECHNIQUES
PROFESSIONNELLES)

Le S.n.e.s. a participé récemment à groupe de travail qui s'est réuni au ministère et qui a travaillé à une nouvelle rédaction de l'épreuve de P.t.p. en B.t.s. assistant(e) de direction.

Nous sommes intervenus autant que possible pour que la nouvelle rédaction apporte des améliorations par rapport à l'existant. Nous avons fait remarquer que cette réflexion devrait être menée en tenant compte des spécificités des B.t.s. assistant(e) direction et trilingue et de leur ancrage respectif. Nous nous sommes appuyés sur la consultation que nous avons menée auprès des collègues intervenant dans ces 2 B.t.s. (plus de 100 réponses de 13 académies différentes) pour développer nos propositions en réponse au projet de texte initial proposé au groupe de travail.

Le projet de nouvelle rédaction est soumis à la D.e.s. (Direction des enseignements supérieurs). Il sera ensuite soumis au C.s.e., éventuellement modifié, fin septembre

ou courant octobre. Compte tenu du calendrier, le S.n.e.s. demande à ce que le nouveau texte ne soit applicable qu'à la session 2000 afin que soient respectées la cohérence de la formation et la préparation de l'épreuve sur les deux années. Ce projet dégage les grandes lignes suivantes :

1. Objectifs inchangés.
2. Modalités :

Nous avons œuvré pour que le nombre de cas ne soit pas augmenté et pour plus de souplesse. Le projet prévoit que le « dossier comporte 6 cas minimum sur l'ensemble de la formation ayant servi de situation d'évaluation ou de formation ».

Concernant les champs de compétences couverts par les cas, nous avons défendu l'idée de la cohérence et de la globalité (un cas peut faire appel à des compétences relevant de différents champs dans le référentiel), la valorisation du pôle communication dans ce type d'épreuve ne devant pas exclure les autres pôles.

Nous avons débouché sur la suppression de l'appréciation et de l'évaluation du professeur. Tout ce qui fait référence à cette modalité est supprimé dans le nouveau projet de texte. Le S.n.e.s. contestait depuis longtemps cette disposition à l'origine de problèmes d'équité de l'épreuve et qui était re-

Le contenu du document proposé au C.s.e.

- Les principes généraux de ce nouvel enseignement : construire une citoyenneté, non pas objet d'enseignement disciplinaire, mais construire le citoyen comme « celui qui participe activement à une communauté politique donnée ». L'E.c.j.s. doit contribuer, avec d'autres pratiques citoyennes, à l'apprentissage d'une morale civique, comportant une dimension civile (le savoir-vivre ensemble) et une dimension citoyenne (« intérêt pour les questions collectives et dévouement pour la chose publique »). Mais l'E.c.j.s. doit aussi servir à satisfaire la demande des lycéens de 1998 : débattre sur les faits de société, par le biais de la pratique du débat argumenté, longuement présenté dans ce texte, et qui doit être le dispositif pédagogique mis en œuvre dans cet enseignement, en appui sur un dossier documentaire.
- Les contenus : acquisition de méthodes d'analyse des faits sociaux, juridiques, politiques ; d'abord étudier les conditions historiques d'apparition de la règle, puis les usages de cette règle et les dis-

cours produits sur la règle. Les aspects de la citoyenneté étudiés au lycée seront : l'étude de la vie sociale en Seconde, institutions et pratiques de la citoyenneté, en Première, la citoyenneté à l'épreuve des transformations du monde contemporain en Terminale. Le programme de Seconde est détaillé : place du travail sur les notions suivantes : « notion intégratrice de citoyenneté ; droit, droits de l'homme et du citoyen, droits de la personne, sociaux et politiques, nationalité », en travaillant un ou plusieurs des thèmes suivants : « citoyenneté et civilité-incivilité, citoyenneté et intégration / exclusion (avec le thème de la nationalité), citoyenneté et droit et relation du travail, citoyenneté et transformation des liens familiaux ».

Cependant, ce contenu et le traitement qui en est proposé posent de réels problèmes de fond : l'approche critique est quasi absente ; les droits de l'homme apparaissent comme le seul axe du programme et de la formation, entrée déjà privilégiée au collège.

jetée massivement par les collègues (plus de 90 %).

La fiche descriptive ne portera, dans ces conditions, plus mention de l'évaluation et de l'appréciation des professeurs. Un tableau synoptique donnant une vue d'ensemble des champs de compétences couverts par cas est proposé.

3. Déroulement de l'épreuve: Même durée (1 h). La prise de note n'apparaît plus sous la forme d'une « sous-épreuve », mais nous avons obtenu que les compétences dans ce domaine puissent être testées par la commission de 2 professeurs.

Le candidat tire au sort un cas parmi ceux figurant sur la fiche synoptique et le présente durant 10 mn maximum. Cette présentation est suivie d'un entretien de 10 mn.

Les 40 minutes restantes sont consacrées :

- à un élargissement de l'entretien visant à tester d'autres compétences non abordées dans le cas (dans ce cadre, le tableau synoptique est un outil indispensable aux examinateurs). Cela concerne notamment les compétences en langue étrangère qui doivent être testées ;

- à évaluer les compétences techniques professionnelles représentatives du diplôme (la prise de notes a toute sa place dans cette évaluation) ;

- à procéder au contrôle de certaines compétences par la mise en œuvre par le candidat des outils et/ou techniques mentionnés dans le pôle communication du référentiel.

4. Evaluation
Nous avons défendu l'idée d'une évaluation plus transparente, objective et équitable, repoussant tout ce qui peut favoriser l'hétérogénéité entre les commissions.

Cette partie a été complètement réécrite dans cette perspective et ne fait plus référence à une appréciation et évaluation du professeur durant la formation.

L'évaluation prend appui sur la grille d'évaluation figurant dans la circulaire d'organisa-

tion nationale. Elle prend en compte la qualité de la prestation du candidat, la pertinence des réponses fournies au cours de l'entretien, sa maîtrise des techniques professionnelles, l'implication dans la réalisation de l'ensemble des cas. Ces grandes lignes étant dégagées, il appartiendra à la circulaire d'organisation nationale qui est rédigée chaque année d'apporter les précisions nécessaires.

Donnez-nous votre avis rapidement (quels items et compétences retenir dans le tableau synoptique, cadrage de la circulaire d'organisation...) et faites-nous part de votre expérience de cette session 99.

Sylvie Richard

PHYSIQUE-CHIMIE

ENTREVUE AVEC L'INSPECTION GÉNÉRALE

Elle a eu lieu le 28 mai avec deux points à l'ordre du jour.

1. Statut des professeurs attachés de laboratoire. Certains de ces collègues nous ayant contactés pour bénéficier d'un statut, nous avons sollicité l'avis de l'inspection sur notre projet. Après sa présentation, en soulignant l'intérêt de tels professeurs pour améliorer les compétences du labo, l'inspection générale brosse un tableau complet de la situation actuelle pour éclairer le choix.

Une prochaine étape consistera à solliciter la D.e.s.c.o. (direction des enseignements scolaires) pour clarifier la situation par un texte approprié.

2. Evaluation des capacités expérimentales en T.s.

L'inspection générale évalue à 50 % la participation des collègues à la généralisation de cette évaluation.

Nous avons rappelé que nous ne pouvions qu'être d'accord au regard de l'anonymat pour mettre une note sur le livret et que d'ailleurs on pouvait alors considérer légitime l'évaluation par le professeur de l'é-

ve, comme pour tout autre contrôle effectué en cours d'année, y compris suivant des modalités un peu différentes de celles proposées.

Il en sera de même pour les trois ans à venir, en attendant la réforme du bac. A ce moment-là, le contrôle continu, non anonyme, n'est pas à exclure (et notre désaccord non plus !).

**Yvonne Benedetti,
Gérard Hatab**

COMPTABILITÉ ET GESTION

BTS : LE POINT SUR LA RÉNOVATION

Le M.e.n. poursuit l'étude de la rénovation du B.t.s. comptabilité et gestion : le 25 juin le groupe de pilotage, déjà réuni en novembre 1998, et auquel le S.n.e.s. est convié, doit examiner les propositions élaborées à partir des enquêtes du C.e.r.e.q. et de celle de l'I.g. auprès des collègues de la spécialité en mars 1998.

L'objectif, à la suite d'une filière comptable reconstruite du B.e.p. au D.e.s.c.f., est la mise en place d'un B.t.s. rénové à la rentrée 2000, après examen en C.p.c. en 1999/2000.

Cette démarche a tout son intérêt dès lors qu'elle permettra aux bacheliers technologiques et généraux (voire aux bacheliers professionnels, grâce à une première année passerelle et des contenus spécifiques et adaptés) de conforter leur formation pour l'accès à l'emploi dans cette spécialité professionnelle en profonde évolution (la question d'options est posée) et/ou la poursuite d'études vers le D.e.c.f., l'université (M.s.t.c.f.)...

Il importe donc que la modernisation et l'actualisation des contenus en T.q.g. (C.g. et O.m.g.), en informatique, en mathématiques, en droit appliqué et en T.d.s. (faut-il réorienter la nature et le contenu des stages ?) répondent à cette double exigence, accompagnée d'une formation préalable

des collègues, des dédoublements nécessaires et de l'attribution aux établissements des équipements (matériels et logiciels) indispensables.

Une rénovation à moyens constants ne permettrait certes pas d'améliorer et de diversifier la formation.

C'est maintenant que les collègues doivent exprimer leurs opinions et leurs exigences pour être entendus.

**Jacques Charles,
Yves Baunay**

P.S. : si vous êtes intéressés par cette rénovation, prévenez-nous.

CLASSES PRÉPAS

OÙ EN EST-ON ?

Indemnité de fonction particulière

La mobilisation importante des professeurs de classes préparatoires a fait reculer le ministre. Les grèves de rentrée, massivement suivies en classes

préparatoires, la manifestation du 7 novembre, les nombreuses interventions auprès d'élus locaux, la manifestation unitaire du 20 mars, ont indéniablement porté leurs fruits. Il s'agissait, non seulement de protester contre la mesure, injuste pour tous les professeurs, de baisse autoritaire de rémunération des heures supplémentaires, qui sont déjà sous-payées, mais aussi de répondre à l'image caricaturale des classes préparatoires, image qui ignore les évolutions récentes de ces classes (voir le dossier prépa dans *l'U.s.* n° 476 d'octobre 1998).

L'indemnité prévue est une reconnaissance du travail spécifique en classes préparatoires. Pour cette raison, nous ne pouvons pas accepter que de nombreux collègues ayant un service important en prépa en soient privés : nous avons immédiatement réagi dans ce sens auprès du ministre. Cela



Réunion du réseau du Comité syndical francophone de l'éducation et de la francophonie (CSFEF)

Le C.s.f.e.f. a tenu l'assemblée générale de son réseau du 28 juin au 1^{er} juillet 1999 à Paris au Centre international des conférences. L'initiative a réuni plus de 100 participants, délégués de syndicats de 26 pays francophones, représentants des opérateurs de la francophonie (Agence, Agence Universitaire) et représentants des pouvoirs publics français (Jeunesse et Sports, Francophonie et Affaires étrangères).

Les délégués ont lancé un appel aux chefs d'Etat et de gouvernement qui se réuniront à Moncton du 3 au 5 septembre 1999.

Cet appel demande que soit donnée la priorité à l'éducation dans les budgets des Etats. Il fait des propositions sur le développement de la formation technique et professionnelle. Il prône l'intégration de la formation syndicale dans les processus de formation et propose des actions de formation en direction des jeunes enseignants. L'ensemble de ces demandes sera relayé par chaque organisation syndicale au niveau de leur pays et elles ont été présentées au secrétariat intergouvernemental de la francophonie auprès du cabinet de M. Boutros Boutros-Ghali le 2 juillet.

Roger FERRARI
Président du CSFEF

Retraites : pour l'équité

L'U.s. a déjà évoqué le problème de la prise en compte pour leur retraite des années en centre de formation pour certaines catégories (anciens élèves de C.f.p.t. et C.f.p.t.a., et des centres de formation des C.o.-psy et P.e.g.c.).

En effet bien que ces collègues aient fait l'objet des prélèvements réglementaires pour leur période de formation, on leur refuse la prise en compte de ces années pour leur retraite au titre du régime des fonctionnaires avec comme argument que les textes les régissant ne précisent pas expressément qu'ils étaient fonctionnaires stagiaires.

Le S.n.e.s. a multiplié les interventions, il a appelé les collègues à s'adresser aux élus et au gouvernement en fournissant des modèles de lettre et de pétition. Un premier succès a déjà été obtenu pour les anciens élèves de C.f.p.t. l'an dernier. Les démarches se sont poursuivies afin d'étendre ce succès à d'autres catégories. Le ministre de l'Éducation nationale répond désormais qu'il demande au ministre des Finances une mesure analogue pour les anciens élèves du C.f.p.t.a.

C'est pourquoi le S.n.e.s. vient de s'adresser au Premier ministre pour lui demander son arbitrage, tant sur le dossier des C.f.p.t.a. que sur celui des autres catégories. Il est important donc que les intéressés amplifient leur protestation en appui de nos demandes. Au-delà des situations individuelles, c'est un enjeu d'équité.

suppose notamment, nous l'avons dit au directeur des affaires financières du ministère de l'Éducation, une augmentation de l'enveloppe globale allouée à cette indemnité. Nous avons également dit que la multiplication des indemnités ou primes, non soumises à pension, était une dangereuse dérive et avons avancé l'idée d'une N.b.i., ce qui a été rejeté. Enfin les heures de collés, dont le ministre n'a jamais pu « justifier » la baisse de rémunération par une diminution subite de l'année scolaire, sont ignorées du dispositif, ce qui pénalise notamment les professeurs, étudiants agrégatifs ou thésards qui les effectuent.

Régionalisation et déréglementation

Alors que la carte scolaire des classes préparatoires avait été arrêtée par la direction de l'enseignement supérieur en mars, des recteurs remettent en cause certaines décisions et passent en force en faisant intervenir directement le ministre. Que vont faire les élèves à qui l'on annonce fin juin que la classe dans laquelle ils sont inscrits n'existe plus ? Sur tous ces dysfonctionnements, la D.e.s. et les rectorats se renvoient la balle, d'autant plus que la question des moyens

relève de la... D.e.s.c.o.

Du fait de la déconcentration, quelques collègues se retrouvent dans une impasse administrative lorsqu'ils sont nommés en prépa, qu'ils changent d'académie et que, pour diverses raisons, la mutation ne peut pas se faire.

Un cas type est celui de la nomination sur une classe nouvellement créée, remise en question par les recteurs, lorsque le support budgétaire n'existe pas. Même chose pour des suppressions tardives si l'on a déjà nommé des collègues.

Nous intervenons pour que ces situations difficiles se résolvent au mieux.

Jean-Hervé Cohen

HISTOIRE-GÉO

A PROPOS DES SUJETS

Globalement les sujets étaient difficiles. Trois sujets sur cinq portaient sur des questions nouvelles du programme, dont deux sur deux en géographie ! Pour prouver qu'il ne fallait pas faire d'impasse ? Mais c'était mettre les élèves en situation difficile face à des questions que les enseignants travaillaient pour la première fois... et seuls, tant la forma-

tion continue est défaillante. En outre, les nouveaux programmes, de par leur lourdeur, étaient infaisables notamment en S ; la preuve en est qu'ils seront allégés dès la rentrée 1999. Les deux sujets de composition, difficiles, relevant davantage de la synthèse que de la question de cours, très peu choisis par les élèves, prouvent que nos inquiétudes et demandes étaient fondées. Nous avons demandé une évolution de ce type d'épreuve. En l'absence de réflexion, ne pouvait-on au moins choisir un sujet plus proche de la question de cours, l'autre de la synthèse ?

Le sujet d'étude de documents correspond plus à ce qui était annoncé, même si on peut discuter la définition du régime de vichy qui s'en dégage ; deux documents paraissent difficiles. (Lire aussi le courrier page 2).

BAC : CONSIGNES OU PAS CONSIGNES ?

La session 99 du bac a inauguré une nouvelle organisation et de nouveaux types d'épreuves.

Le Parisien du 22 juin titrait : « Les jurys d'histoire-géographie priés d'être indulgents », et en surtitre : « Une circulaire donne des consignes aux correcteurs ». Il publiait en fac-similé des extraits extrêmement tronqués (4 phrases sur 3 pages - bel exemple de manipulation...) d'une circulaire envoyée par l'Inspection générale aux professeurs. L'article dénonçait un bac histoire-géographie au rabais, en amalgamant les consignes de correction et le nouveau type d'épreuves. La presse écrite et orale a largement fait écho.

Le 25 juin le ministère publiait un communiqué dans lequel cette question était ainsi traitée : « Le ministre a décidé de mettre fin à la pratique des instructions sur les notations. Il fait confiance aux enseignants et aux jurys, dans la tradition de l'Université française, pour assurer une harmonisation convenable des notes ».

Formulation laconique pour

une décision prise comme d'habitude sans consulter qui que ce soit.

Faisons le point.

Une circulaire émanant de l'Inspection générale a bien été adressée aux professeurs d'histoire-géographie des lycées. Datée du 30 mars 1999, elle est en fait arrivée à des dates très diverses aux intéressés selon les académies, mais souvent semble-t-il tardivement. Elle était difficilement acceptable par les enseignants.

• Elle interprète abusivement le texte du *B.o.* qui dit : « La répartition des points, 12 pour la première partie et 8 pour la seconde, peut guider les correcteurs ».

En outre, le texte insiste à 3 ou 4 reprises sur la nécessité de valoriser la copie pour atteindre la moyenne. Le texte du *B.o.* se suffisait à lui-même. Il n'est pas acceptable que le barème soit identique pour les deux épreuves.

• Tout aussi grave – sinon plus – est la vision des professeurs qui se dégage de cette circulaire : on peut relever au moins sept assertions laissant entendre que les professeurs d'histoire-géographie ne travaillent que la mémorisation, la connaissance d'une masse de faits aux dépens de la réflexion, de la construction du raisonnement et des démarches intellectuelles.

C'est méconnaître complètement la réalité de l'enseignement dans les lycées, les efforts des enseignants pour concilier connaissance des faits et réflexion sur les faits, difficulté majeure dans nos disciplines. Qui plus est professeurs et S.n.e.s. réclament depuis des années une réflexion collective approfondie sur l'enseignement de l'histoire-géographie. L'I.g. qui a dirigé la confection des programmes actuels n'a pas voulu nous entendre.

• Enfin ces consignes ne répondent en rien aux attentes des enseignants. Elles ne précisent nullement les conditions concrètes de faisabilité et les

critères d'évaluation de ces nouvelles épreuves, attendus depuis deux ans. Rappelons que nous avons alerté l'I.g. dès mai 98, (cf. *U.s.* 466). Reçus en audience le 7 octobre nous avons demandé au doyen de l'I.g. de faire paraître une note précisant les attendus des nouvelles épreuves, et d'organiser des journées de réflexion avec les I.p.r. Ce fut un refus obstiné : il fallait laisser du temps pour que ces épreuves « se stabilisent ».

Le S.n.e.s. s'était prononcé globalement en faveur de ces nouvelles épreuves qui, pour la première fois, avaient fait l'objet d'une expérimentation, même si des problèmes subsistaient. Nous avons demandé, dès leur publication, qu'un suivi de la mise en œuvre soit fait, pour repérer les évolutions indispensables.

A l'évidence, rien à attendre du côté du ministre. Sa décision, radicale, prise sans consulter qui que ce soit, est une fois encore l'expression de la méconnaissance du travail et des besoins des professeurs. S'ils sont opposés à des circulaires de dernière minute qui font pression sur eux, par contre ils ont besoin de textes précisant les attendus, les conditions précises de réalisation, les critères d'évaluation de nouvelles épreuves, leur permettant d'avoir des exigences communes.

Nous intervenons auprès de l'I.g. et du cabinet du ministre pour que soit réalisé un bilan de cette première session des nouvelles épreuves, avec l'ensemble des correcteurs, dès la rentrée.

Des commissions de suivi, ouvertes à tous les professeurs intéressés doivent être constituées dans toutes les académies, pour faire évoluer ou préciser ce qui doit l'être. Faites la même demande à vos I.p.r.

Faites-nous part de vos démarches. A la rentrée, le S.n.e.s. lancera une action-bilan.

Hélène Latger
Dominique Comelli

NOS COLÈGUES PUBLIENT

MEURTRES

À L'ANTIQUE

Un salon du polar en région parisienne, en décembre à Montigny-lès-Cormeilles, fut l'occasion pour la presse de noter une évolution récente : il ne se passe pas un mois, à l'échelle mondiale, sans qu'une signature féminine apparaisse dans le domaine de la littérature policière. Nos collègues ne font pas exception. Yvonne Besson, professeur de lettres à Dieppe, est l'auteur d'un premier roman qui nous plonge au cœur de la vie sociale et politique d'aujourd'hui dans une petite ville portuaire, à travers un drame inspiré de la tragédie de Sophocle, *Antigone*. « Une nuit d'hiver, un mystérieux assassin commet un double meurtre dans un hôpital. Pourquoi les deux victimes, qui n'ont apparemment aucun rapport entre elles, ont-elles subi des morts si différentes ? Que signifie la macabre mise en scène découverte au petit matin par une infirmière épouvantée ? » Avec le personnage de l'inspecteur Carole Riou, confrontée à cette singulière énigme, on plonge aussi dans les états d'âme, les contradictions et les habitudes de la police française d'aujourd'hui. Un roman passionnant...
Par Yvonne Besson. Ed. « La Table Ronde », 377 p., 105 F.

L'EPS FACE AU SPORT

D'où vient l'EPS d'aujourd'hui ? Quelles sont les racines des débats qui continuent à se développer dans la profession ? Au travers de quels conflits s'est forgée l'identité du métier de professeur d'E.p.s. ? Convaincu que l'histoire « officielle » était très incomplète, voire profondément injuste concernant ce qu'il est convenu d'appeler le « courant sportif », Gérard Couturier a interrogé 15 « grands témoins » qui, pour certains, ont vécu des initiatives importantes comme la République des Sports de Calais ou les stages

Maurice Baquet et qui, pour d'autres, dans le cadre des E.n.s.e.p. ou d'autres institutions ont marqué l'histoire de l'E.p.s. Ce livre est une contribution d'un type nouveau à la construction d'une histoire de l'E.p.s.

Par Gérard Couturier, 100 F (+ 16 F frais de port). A commander à S.n.e.p., centre E.p.s. et société, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris.



APPRENDRE !

Comment apprend-on ? Quelle est la place de la mémoire, de la motivation, du désir ou de l'émotion ? Que sait-on des capacités étonnantes du cerveau ? Pourquoi certains enfants ou adultes ont-ils tant de difficultés à apprendre ? Dans ce livre, l'auteur, lui-même ancien cancre, suggère une approche radicalement nouvelle de l'apprentissage. Il montre qu'apprendre est un processus complexe, souvent conflictuel, qui suppose de bousculer les conceptions ancrées dans nos têtes.

S'appuyant sur sa longue expérience d'enseignant, André Giordan avance des propositions pratiques pour mieux apprendre et propose une redéfinition du rôle et de la place de l'école. Dans une société en pleine mutation, contrainte d'innover en permanence, il est vital, plaide-t-il, de développer une « culture du questionnement ».
Par André Giordan, éd. Belin, 254 p., 115 F.

LE POINT DE VUE : UNE SÉQUENCE DIDACTIQUE EN CLASSE DE 3^e

Comment aborder la focalisation en classe de 3^e ? Cet ouvrage propose de faire construire cette notion aux

élèves en confrontant deux textes d'un même écrivain, relatant les mêmes événements, mais résultant de deux projets différents : l'écriture romanesque et l'écriture autobiographique.

La comparaison d'un extrait du *Pain noir* et d'un extrait de *L'enfant double*, de Georges-Emmanuel Clancier, met en évidence le changement de focalisation ; elle permet de voir comment cette modification affecte non seulement le narrateur mais aussi les événements, les personnages et même la structure.

Au-delà de sa seule problématique, cette séquence, effectivement réalisée en classe, entend offrir, par son architecture (liaison des séances de lecture, écriture, réécriture, langue, analyse de l'image) et par la construction rigoureuse de chaque séance (objectifs, consignes et analyse de ces consignes), la possibilité de mieux comprendre comment on peut mettre en pratique la notion de décloisonnement, conformément aux nouvelles orientations qui prévalent au collège.

Par Daniel Grappin, collection « 1, 2, 3. séquences », C.r.d.p. de Grenoble/Dela-grave, 119 pages, 50 F.

L'organisation de l'enseignement du français en séquences et la mise en place du décloisonnement ne vont pas toujours de soi. **La collection « 1, 2, 3. séquences ! »** entend donner aux collègues de collège des outils simples et efficaces pour mieux organiser leur enseignement. Dans cette optique, on trouvera dans chaque ouvrage une description précise de ce qui a été réalisé en classe en même temps qu'une analyse des supports et des dispositifs choisis. Sept titres parus à ce jour

L'US A REÇU

L'EUROPE QUE NOUS VOULONS

Yves Sablesse, qui a animé les Etats généraux du mouvement social, notamment sur l'Europe, tente de dessiner cette Europe « nécessaire et

possible » qui s'impose face aux évolutions du capitalisme et qui permettrait de reconquérir de la souveraineté et donc de la démocratie. Il reprend ses critiques contre la méthode antidémocratique et opaque de la construction actuelle ; les traités de Maastricht et d'Amsterdam nous écartent encore plus, selon lui, de l'Europe démocratique et sociale seule susceptible de trouver un soutien populaire et dont il essaie de définir le contenu autour des grandes revendications sociales, de la place accrue des services publics, de l'émergence de politiques publiques actives, de réformes institutionnelles.

Une question reste sans réponse : quelles forces sociales sont prêtes à se mobiliser pour un tel projet qui implique rupture avec le passé, et croyance que l'Europe pourrait être porteuse de nouveaux acquis sociaux ?

Par Yves Sablesse, Editions Fayard, 250 pages, 89 F.

100 FICHES DE CULTURE GÉNÉRALE

Ces fiches, proposant un contenu classique et synthétique qui tient compte de l'actualité, s'adressent aux classes de B.t.s. et aux classes préparatoires H.e.c. Elles concernent l'ensemble des « problèmes du monde moderne » qui sont traités à partir d'une méthode inédite. Il s'agit de confronter 100 thèmes à une série de questions ou disciplines : définition, anthropologie, géographie, histoire, idéologie, législation-droit, biologie, références-exemples, économie, sociologie, technologie. La méthode suggère d'utiliser des items comme définition dès l'introduction, une discipline comme technologie pour conclure. Ce canevas *Dagbilbrest* n'est donc pas arbitraire et correspond à une intention d'efficacité par rapport à une argumentation. Cet outil permet aussi d'éviter les oublis : l'ordre des lettres a aussi été choisi par stratégie mnémotechnique.
Par Rachel Dufour, 234 pages, 85 F. Editions Fontaine-Picard, B.P. 109, Bourg-en-Bresse cedex.

LE COUPERET

Donald Westlake est un des grands auteurs de romans noirs. Il pratique la caricature dans une société qui est déjà caricaturale. Il fait rire, mais notre rire grince. Et si ce n'était pas seulement de la fiction ? Subtilement, il se sert du contexte économique et social et propose ici l'histoire d'un cadre américain de l'industrie papetière au chômage depuis deux ans, qui a perdu tout espoir de retrouver un emploi faute d'un minimum de « socialisation », de rapport aux autres, qui se trace un plan simple et qui se veut efficace. Assassiner celui qui a l'emploi qu'il vise et auparavant se débarrasser de tous ceux qui pourraient, avec quelque chance de succès, postuler. L'auteur insiste sur le délitement des liens sociaux, sur la recherche de boucs émissaires nécessaires à la survie de chacun. Il tue sans remords et sans haine, poursuivi par la dure loi du libéralisme, de la lutte de tous contre tous. Cette descente – ou cette montée, qui sait ? – est psychologiquement très juste. Le personnage est crédible comme son comportement. Et c'est là que l'angoisse s'insinue... De quoi faire un cours sur la société américaine d'aujourd'hui et sur les conséquences concrètes du libéralisme économique comme sur la manière de rédiger un C.v.

Par Donald Westlake, Ed. Rivages-Thriller. 245 pages, 125 F.

LE ROMAN POLICIER HISTORIQUE

Chez 10/18, dans la collection « Grands détectives ». Une nouvelle arrivée, Kathryn Swinbrooke, médecin apothicaire, officie dans le contexte de la fin de la guerre des Deux Roses (fin du xv^e siècle) qui avait profondément divisé l'Angleterre. Paul C. Doherty – auteur qui commence à être connu en France, avec son « privé » Hugh Corbett – a pris le pseudonyme de C.L. Grace pour nous entraîner dans les enquêtes de cette femme prise dans les antagonismes, les vengeances mais aussi les folies de cette fin de guerre. Doherty insiste, dans une introduction, sur notre méconnaissance de

ce Moyen-Age où les femmes avaient droit de cité, notamment dans les métiers liés à la médecine. Il ne le dit pas mais le pas est vite franchi vers les accusations de sorcellerie... Deux viennent de paraître : **Meurtres dans le sanctuaire**, une histoire de folie liée à la religion et **L'œil de Dieu**. Ces enquêtes se lisent avec un véritable plaisir de découverte de cette période (et la visite de Cantorbéry vaut le détour), tout en suivant une véritable intrigue policière.

DES CHRÉTIENS ET DES MAURES

Daniel Pennac n'est plus à présenter. Qui ne connaît le souffre-douleur Malaussène ? Ce tout petit livre qui vient d'être réédité en poche, **Des chrétiens et des Maures**, une parenthèse surgie comme une évidence : « Malraux avait raison : le vingt et unième siècle sera spirituel ; le chômage s'y emploie. » Pour le reste, une réflexion sur la traduction de « I would prefer not to »... **Folio-Gallimard, 96 pages, 20 F.**

LE FRANÇAIS dans tous ses états

La revue du réseau C.n.d.p. pour les enseignants de français consacre ses derniers numéros (n° 39, nov. 98) à un dossier **Cocteau** (avec notamment un entretien avec Jean Marais de mars 98), à **Faux et Usages du faux**, n° 40 (mars 99). Au sommaire, notamment : six exercices autour du pastiche, la parodie, simulacres télévisuels, la fausse Provence de Daudet, etc. ; n° 41 (juin 99) à **L'objet**.

Le n° 60 F (+ frais de port 20 F) disponible dans votre C.d.d.p., C.r.d.p. ou auprès de C.n.d.p. Diffusion, 77568 Lieusaint Cedex. Abonnement un an, 3 N°s : 150 F. Certains numéros sont en ligne :

<http://www.ac-montpellier.fr/crdp/> :

- **Esclavage et abolitions** (n° 38)
- **Le Moyen-Age** (n° 36)
- **JMG Le Clézio** (n° 35)
- **Paysages** (n° 33)
- **Roman policier** (n° 31)
- **Paul Valéry et Enseigner la langue** (n° 30).

L'ÉCOLE ENTRE CRISE ET REFOUDATION

Un des nombreux intérêts de l'ouvrage est de dénoncer un certain nombre de lieux communs qui semblent faire consensus sans jamais être réellement interrogés.

Pour Samuel Jobsua, la gauche dans son ensemble manque de références sérieuses pour penser des changements dans la société, mais surtout dans l'école. Ceci l'amène trop souvent à s'opposer sans avoir de réelles propositions ; c'est le sens de sa recherche d'une refondation.

Mais avant de refonder, il est nécessaire d'examiner, de faire une analyse critique de ce qui est à l'œuvre dans l'école aujourd'hui.

Pour l'auteur, l'idéologie libérale dominante converge avec celle de sociologues de la deuxième gauche. Si leurs analyses peuvent être différentes, il n'en demeure pas moins qu'elles se rejoignent sur les propositions notamment celles de moins d'école, c'est-à-dire moins de temps passé à l'étude. Il démontre que « la diminution entêtée des moments de l'étude aidée, instrumentée par le système scolaire, est particulièrement défavorable aux "défavorisés" ».

Or, c'est bien sûr ce qui se passe au cœur de la vie scolaire, dans la classe, au moment de l'apprentissage des savoirs qui est fondamental. Qu'est-ce qui est enseigné ? Qu'est-ce qui relève d'une culture commune ? Comment est-elle enseignée ? Quelles activités sont proposées ? Quel sens les activités scolaires ont-elles pour les élèves ? Ce sont des questions fondamentales dont les réponses restent des choix éminemment politiques si l'on souhaite relever les défis auxquels est confronté le système éducatif.

Choisir la poursuite de la progression du niveau culturel général de la société est possible, « néanmoins, le coût marginal, c'est-à-dire les efforts qu'il faudrait fournir pour réaliser de nouveaux progrès, est très important en termes d'investissement matériel, d'encadre-

ment, de réflexion pédagogique et didactique ».

Par ailleurs, l'auteur remet à plat les catégories utilisées aujourd'hui comme par exemple l'autonomie, l'aide individualisée. Il montre qu'il s'agit « d'une conception très individualiste de l'autonomie qu'il s'agit de bâtir. Comme si la coopération sociale n'était pas au moins aussi constitutive des activités humaines ».

Ainsi, il permet de penser autrement en analysant les catégories prêtes à l'emploi, ce qui semble « aller de soi » ; il donne des éléments à ceux qui souhaitent comprendre les changements qui s'opèrent dans l'école aujourd'hui, voire produire une alternative.

Par Samuel Jobsua, éditions **La Dispute**, 216 pages, 110 F.

LES ENFANTS DE LA TOURMENTE 1940-1945

La Résistance vécue à hauteur d'enfant, tel est l'objet du livre de Mary Cadras, dont le père fut fusillé en 1942 au mont Valérien. Pourquoi ce témoignage 50 ans après ?

« Trop souvent, nous, les enfants de déportés, de fusillés, étions sollicités pour parler de nos pères, ces héros, comme si nous n'étions que le reflet de nos parents, morts ou survivants mais sans avoir eu de contact réel avec eux ; jamais on ne nous a demandé ce que nous avions vécu, pensé, senti pendant ces années. » Pour combler cette lacune et faire que ces paroles niées jaillissent enfin, l'auteur a recueilli une trentaine de témoignages d'hommes et de femmes, enfants ou adolescents au



moment de leur « traversée de la tourmente », dont les parents – résistants, catholiques, protestants, juifs, athées, syndicalistes, communistes ou gaulistes – avaient en commun le refus de l'asservissement de la France.

En les accompagnant dans leurs pénibles parcours qui – après l'arrestation de leurs parents – allaient des parloirs de prisons à ceux des camps d'internement, on apprécie leur courage, les complicités établies avec leurs parents clandestins, leur volonté de survivre, puis de vivre après la perte d'un proche. Grâce à ces témoins, les nouvelles générations trouveront dans ce livre une vision de l'époque de l'occupation plus large et plus parlante que celle qui leur est généralement proposée.

Par Mary Cadras, préface de Gilles Perrault, éditions **Grphein, Fondation pour la mémoire de la Déportation**, 332 pages, 120 F.

FACE À LA VIOLENCE

Le dossier des **Cahiers Pédagogiques** n° 375 (juin 1999) a pour originalité d'aborder le phénomène sous des angles très divers (de la création d'espaces de médiation à la pratique de l'atelier d'écriture ; des dramatiques lettres des élèves de Bernard Defrance aux pistes pratiques à l'usage des jeunes enseignants... et des moins jeunes). Et ceci en échappant au double piège de la dramatisation comme de la banalisation rassurante.

Sans oublier un savoureux petit lexique... et des illustrations incisives, notamment de Charb...

Numéro **Cahiers Pédagogiques**, 55 F port compris, à commander : B.p. 72402, 44324 Nantes Cedex 3.

Tél. : 02 40 52 36 93.

Fax : 02 40 50 74 93.

MUSIQUE

« VOYAGES »

C'est le titre d'un C.d. audio réalisé par notre collègue

Yvan Dumont, regroupant chansons et musiques résultant de ses voyages à l'étranger en tant que coopérant, et enregistré à Madagascar. Poésies et musiques constituent une invitation au voyage, et un hommage à tous ceux, en particulier musiciens, qu'Yvan a rencontrés en Afrique. On peut découvrir et commander ce C.d., publié à compte d'auteur, sur le site Internet de notre collègue (www.absy.com/yvan), chez les disquaires de Limoges ou par correspondance à son adresse : Y. Dumont, 3, bd de la Cité, 87000 Limoges (en joignant un chèque de 115 F, frais d'expédition inclus).

THEATRE

Après avoir animé pendant vingt ans l'atelier-théâtre de son collège (Z.e.p.) d'Annemasse (74), notre collègue Alfred Le Renard a créé, à sa retraite, une jeune compagnie professionnelle, Fox compagnie.



Au festival d'Avignon, ils proposeront (du 9 au 31 juillet), **comment harponner le requin ?** de Victor Haïm. Un voyage burlesque et fantastique émaillé de péripéties bouffonnes, de trois personnages en quête de vengeance.

Ont contribué à cette rubrique : **Claudie Barles, Yves Baunay, Nicolas Bénéès, Gisèle Jean, Philippe Laville.**

Le service des petites annonces reprendra à partir du début septembre

Tarifs 1998 :

- 58 F la ligne (T.t.c.) pour les adhérents et abonnés (joindre la bande d'envoi de l'U.S.)
 - 89 F la ligne (T.t.c.) pour les autres annonceurs.
- Pour mémoire, chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles. Joindre le règlement à votre annonce.

LOCATIONS

Coll. loue à l'année Montmorency centre (95) près lycées : 2 F2 mezz. + 1 F3 sur terrasse. Tél. : 01 39 89 47 02.

Coll. loue sa grande maison provençale Lagaude (06) proche mer, Vence. Juillet-août. Tél. : 04 93 24 88 98, 20 h.

Gîte de France à Flavigny, beau village médiéval de Bourgogne, silence, confort, panorama, 4 pers. 1 700 F/sem. Tél. : 03 80 96 20 59.

Portugal bord de mer, golf, loue maison particulière dans village de pêcheurs typique. Tél. : 05 53 40 92 01.

Danemark près des plages, loue confortables chalets sur la rivière danoise. Tél. : 05 53 40 92 00.

Briançon, F3. Tél. : 04 42 21 67 88.

Chamonix (Les Houches), 4-6 pers. 48 m², 1 800 à 2 200 F/sem. Tél. : 04 79 56 33 90.

Coll. loue Carqueiranne (près Hyères) appt. 4 chges résid. calme vue mer, 1 500 F/s. h. saison. 2 500 F/s. juil.-août. Tél. : 04 74 21 31 89.

Loc. Antibes face mer, coquet gd 2 p. 5 couch., tte commod., prox. bus, s.n.c.f. Juil. à sept. 2 500 à 3 000 F/sem. Tél. : 04 93 33 29 55, 04 93 74 75 51.

Grande-Motte, loue gd F2, 5 pers., gde terrasse, prox. mer, calme, soleil, du 03 au 17.7 et du 21 au 28.8, 4 400 F/quinz., du 17.7 au 21.8 5 000 F/quinz., autres dates 1 400 F/sem. Tél. : 04 66 21 97 31.

Paris 7^e, 8^e, 15^e, 17^e, 18^e, studios et 2 pièces entièrement meublés et équipés tél., t.v., linge, à partir de 1 600 F par semaine. Tél. : 01 30 43 73 92.

Guadeloupe, coll. loue sem./mois 2 F3 ds villa meub., clim., cuis. équip., piscine, ter. vue mer, 150 m plage, tennis. Tél/Fax : 0590 95 50 69. e-mail:dlracine@aol.com.

Toulouse, plein centre, coll. loue T3/4 duplex, bale. 1.8.99. Tél. : 05 61 22 04 00.

Biarritz, coll. loue appt. F3, 5 mn plage, juillet-août. 2 500 F/s. Tél. : 05 59 24 96 87.

A louer pet. maison 3 ch. tt conf. jardin, piscine, août 2 500 F/sem. 13 km Nice. Tél. : 04 93 29 22 04.

Loue T4 Toulouse, Purpan, libre 1^{er} juillet 99, calme, ensoleillé. Tél. : 01 43 35 45 66 ou 05 61 02 69 83.

Villa F4 avec jardin à louer proche d'Avignon du 10.7 au 15.8. Tél. : 04 90 25 08 75, h.r.

Particulier, loue gd appart., imm. Haussmann, centre de Grenoble, ensoleillé (4^e ét. avec asc.) 4 pièces (130 m²), entièrement équipé : l. l., l. v., tél., t.v., Hifi..., 5 couchages (2 lits doubles, 1 sofa), 2 000 F/sem. du 15.7 au 15.8.99. Tél. : 06 60 70 59 98.

"ALL-IN" services

VOTRE SOLUTION

Déménagements Transports

EXPATRIATION ET RETOUR - DOM-TOM

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER - DEVIS GRATUIT

Tél. (33) 01 40 85 70 40

Fax (33) 01 47 94 19 18

CE 174 - 51, route principale du port
92631 Gennevilliers Cedex (Métropole)

Coll. loue mi-juillet-20 août, bel appart. (couple) dans chateau d'Uriage, 38410, cadre nature, 10 km de Grenoble et de Chamrousse, proximité Vercors. 2 000 F la semaine. Tél. : 06 07 17 74 23.

IMMOBILIER

(34) Prox. Béziers, vds mais. 10 km plage. Tél. : 04 67 37 20 87.

LOISIRS

Peinture et calligraphie chinoises, aquarelle, pastel, huile, dessin, en belle Bourgogne : 1 980 F/sem. avec hébg. La Licorne Bleue. 21150 Flavigny. Tél. : 03 80 96 20 59.

Madagascar avec Evelyne.
Tél. : 04 73 68 75 82.

Irlande, séj. ling. ados. adult. BnS. Tél. : 04 73 93 77 32. Fax : 04 73 93 96 26.